



Programme
co-fundé by the
EUROPEAN UNION



Forum Société Civile de Bruxelles

Rapport 2018

Remerciements et exonération de responsabilité

Cette publication est produite grâce à l'Aide Financière de l'UE. Majalat Consortium est seule responsable du contenu. Ce dernier ne reflète pas les opinions de l'Union Européennes.

La couverture, la direction artistique et la mise en page sont produit par Salam Shokor et David Badawi.

L'infographie est réalisé par Lynn Jabak, aidé par David Badawi.

La mise en forme de la version française de ce rapport est créé par Lynn Jabak.

La mise en forme de la version arabe de ce rapport est créé par Salam Shokor et David Badawi.

Table des matières

_____	5
	6
	7
_____	9
_____	11
	11
	16
	21
	25
_____	30
	30
	32
	34
_____	36
_____	38





Introduction et contexte

Le Forum société civile de Bruxelles s'inscrit dans un processus d'échange et de dialogue soutenu entre l'Union européenne et la société civile des pays du sud de la Méditerranée. Initialement connu sous le nom de « Forum de la société civile du voisinage méridional », ce processus qui consiste à mener des dialogues structurels entre l'UE et la société civile du sud de la Méditerranée s'est amorcé à Bruxelles en 2014. La Commission européenne (DG NEAR) a organisé le dialogue durant ces quatre dernières années.

Cette édition 2018 marque un changement de perspective, car le Forum est organisé pour la première fois par la société civile elle-même à travers l'initiative Majalat. Les acteurs de la société civile sont maintenant aux commandes de l'organisation et de l'élaboration du dialogue avec l'UE.

Majalat est une initiative menée par la société civile qui a commencée en février 2018 pour une période de trois ans. Majalat bénéficie du soutien financier de la Commission européenne (DG voisinage et élargissement). Le consortium chargé de l'organisation du Forum société civile 2018 et de la gestion du projet se compose de six réseaux régionaux d'acteurs de la société civile : le Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND), la Confédération syndicale arabe (ATUC), le Réseau Euromed France (REF), EuroMed Droits, le Forum des Alternatives Maroc (FMAS) et SOLIDAR. Six autres réseaux d'organisations font partie du comité consultatif du projet : le Réseau Arabe pour l'Information sur les droits de l'Homme (ANHRI), Transparency International (TI), le Forum arabe des personnes handicapées, la campagne arabe pour l'éducation pour tous, l'observatoire maghrébin pour la migration, la Ligue syrienne pour les citoyens.

En arabe, le mot Majalat signifie « espaces, opportunités, champs et domaines ». Dans un contexte de multiples défis politiques, sociaux, économiques et environnementaux dans la région, cette initiative vise à créer des espaces pour un dialogue constructif entre l'Union européenne et les organisations de la société civile (OSC), les syndicats, les mouvements sociaux et les universitaires des deux rives de la Méditerranée, dans le but d'influencer la vision et les politiques relatives à la région.

Le projet Majalat cherche également à devenir une impulsion pour le développement d'espaces sûrs pour le travail des acteurs de la société civile et des militants et une opportunité pour renforcer des échanges inclusifs entre les réseaux, les plateformes et organisations de la société civile de la région notamment grâce à sa plateforme digitale (www.majalat.org).

Un questionnaire d'auto-évaluation a été adressé aux représentants d'organisations de la société civile et d'autres acteurs sociaux du voisinage Sud ayant participé au séminaire Amman Sud ainsi qu'au forum de Bruxelles. Ce questionnaire permettra au projet d'établir un système de suivi et d'évaluation sur toute la période de mise en œuvre du projet.

Méthode

Le Forum société civile de Bruxelles fait suite au Séminaire Politique « Sud » et à un atelier jeunesse qui se sont déroulés à Amman en Jordanie du 20 au 22 septembre 2018. Ces deux événements qui ont rassemblé une centaine de participants ont contribué de manière essentielle à la préparation du Forum ainsi qu'à ses sessions (documents stratégiques, documents de réflexion). Les années 2019 et 2020 comprendront un cycle complet d'activités avec des ateliers thématiques, des ateliers nationaux, un atelier pour les jeunes ; un cycle destiné à alimenter le séminaire Sud et le Forum société civile de Bruxelles 2019.

Durant deux journées d'échanges intensifs, quatre thèmes ont été abordés avec des représentants de haut niveau de l'UE (le commissaire Johannes Hahn et le directeur général de la DG voisinage et élargissement, Christian Danielsson) ainsi qu'avec un vaste groupe d'experts de l'UE représentant les directions générales de la Commission concernées et d'autres organes de l'UE.

Les 4 thèmes étaient :

- ◇ Bonne gouvernance et État de droit
- ◇ Droits humains et lutte contre la violence
- ◇ Migration
- ◇ Développement économique et dialogue social



Le forum de Bruxelles a par ailleurs permis de créer des synergies avec d'autres programmes notamment Med Culture (financé par l'UE) qui a pour objectif principal d'accompagner les pays dans le développement et l'amélioration des politiques et des pratiques liées au secteur culturel et notamment l'inclusion des jeunes. À ce titre, six jeunes venant de Tunisie, de Jordanie et du Liban ayant bénéficié des formations de formateurs dispensées par le programme Med Culture ont été accompagnés et ont élaborés des méthodes d'animation et les ont mises en place durant les sessions de travail thématiques du forum.

Sélection et profil des participants

Le Forum société civile de Bruxelles a réuni plus de 150 participants. Des acteurs régionaux et internationaux (Union pour la Méditerranée, UNESCO, Fonds européen pour la démocratie, Fondation Anna Lindh, etc.) et des représentants de l'UE y ont également pris part. Les participants ont été sélectionnés par le consortium Majalat sur la base de critères généraux, en tenant compte de la nécessité de respecter un équilibre de répartition géographique et paritaire et d'inclure les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

Les organisations ayant participé au Forum devaient remplir les critères suivants :

- ◇ Adhérer aux valeurs internationales des droits humains dans leur universalité, leur indivisibilité et leur interdépendance ainsi qu'au droit international humanitaire ;
- ◇ Être reconnues comme des organisations indépendantes des autorités gouvernementales et des partis politiques ;
- ◇ Être des organisations (enregistrées ou non) ou des réseaux non gouvernementaux ou de la société civile, à but non lucratif ;
- ◇ Traiter activement d'au moins un des thèmes visés par le projet (migration, bonne gouvernance, développement économique et social, droits humains et lutte contre la violence) ;
- ◇ Démontrer leur capacité à organiser et à soutenir des activités ayant une portée régionale ;
- ◇ Avoir au moins deux ans d'expérience dans les activités pertinentes.

La moitié des participants présents au Forum société civile de Bruxelles ont assisté au séminaire Sud qui s'est déroulé à Amman les 20 et 21 septembre 2018. C'est lors de cet événement que les priorités et les « points d'entrée » mis en exergue dans les documents de réflexion ont été formulés.

L'âge moyen des participants était d'environ 42 ans : 32 % des participants étaient âgés de 25 à 35 ans et 30 % avaient entre 35 et 45 ans. Lors des préparatifs du Forum, une importance particulière a été accordée à la participation des jeunes (de moins de 35 ans). De jeunes participants ont également été appelés à jouer un rôle de premier plan au cours de cet événement (« rapporteur », « personne ressource », animateurs, etc.). Une formation spécifique sur le plaidoyer auprès de l'UE a été organisée en amont du Forum à l'intention d'un groupe de jeunes participants, dans le but d'approfondir leurs connaissances des institutions de l'UE et de la politique européenne de voisinage (PEV).

Du point de vue de l'équilibre géographique, les participants venaient de dix pays du sud de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Algérie, Libye, Liban, Syrie, Palestine, Israël, Jordanie, Égypte). Nous déplorons le fait que trois participants n'ont pas obtenu leur visa à temps pour assister au Forum. Ce faible nombre représente néanmoins une grande réussite de l'initiative Majalat, qui est parvenue à garantir un espace de discussion sûr.

Format

Le Forum a été conçu de manière à intégrer les participants au cœur des débats et à assurer au mieux des échanges fructueux (y compris de façon informelle) avec les représentants de l'UE.

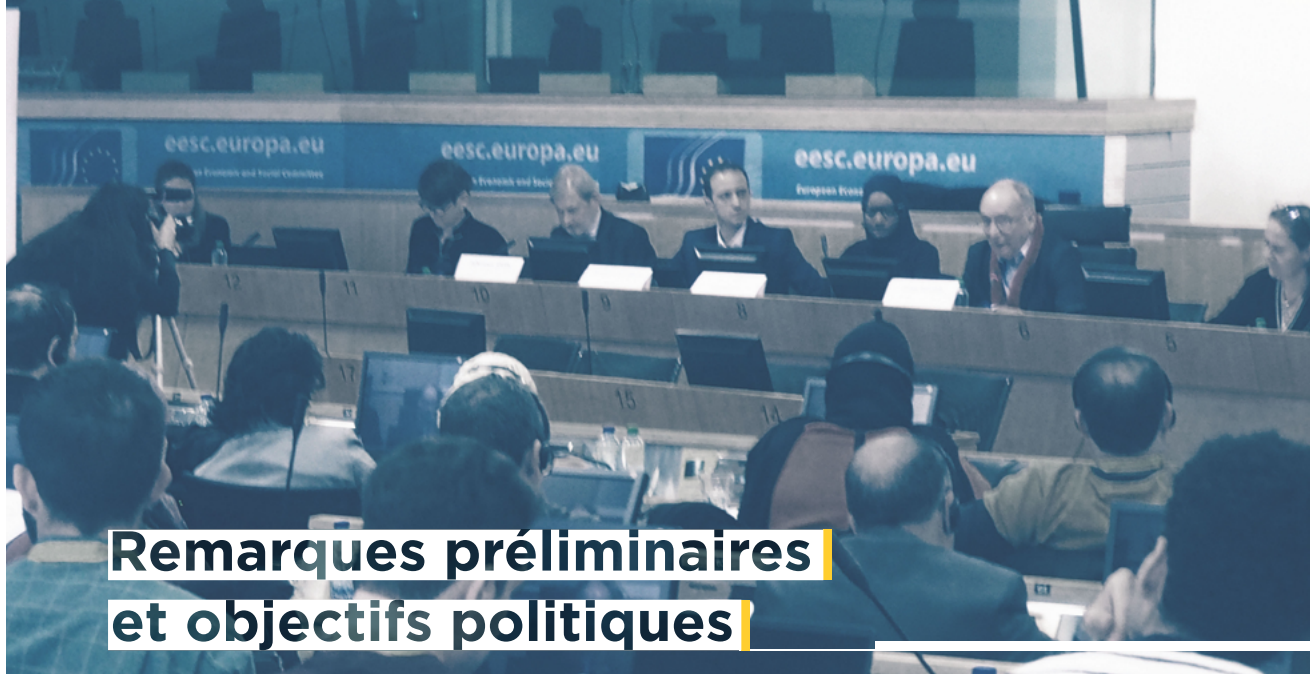
Lors des éditions antérieures du Forum, les participants ont formulé toute une série de recommandations (voir les rapports précédents¹). En tenant compte de ce vaste corpus d'informations, l'édition de cette année avait pour objectif de s'écarter d'une nouvelle série de recommandations et de se concentrer davantage sur un échange direct avec les représentants de l'UE sur les « points d'entrée » identifiés collectivement ainsi que les « fenêtres d'opportunité » relatives aux pistes de mise en œuvre opérationnelle de la collaboration entre les acteurs de la société civile et l'UE, pistes qui seront approfondies à travers le cycle annuel des activités Majalat (séminaires thématiques, activités nationales, atelier jeunesse, etc.) afin de préparer le dialogue de l'année prochaine.

Dans ce cadre, les participants ont été amenés à choisir parmi quatre groupes de discussion thématiques (migration, bonne gouvernance et État de droit, développement économique et dialogue social, droits humains et lutte contre les violences)) et à assister à trois sessions consécutives au sein du même groupe de discussion. Les sessions ont été pensées et organisées de manière à créer un sentiment de groupe et à entamer l'échange sur les pistes de discussion identifiées au préalable et communiquées avant la réunion.

¹ <https://europa.eu/capacity4dev/public-governance-civilsociety/minisite/civil-society-forum-neighbourhood-south>

- ◇ **Session 1 :** les participants de ce groupe de discussion se sont, tout d'abord, familiarisés à nouveau avec les thèmes abordés lors du séminaire Sud qui s'est tenu à Amman en septembre 2018. Deux personnes ressources ont présenté le contexte de la discussion ainsi que les « points d'entrée » à aborder. Des représentants de l'UE étaient présents à titre d'observateurs.
- ◇ **Session 2 :** les participants de la société civile et les représentants de l'UE ont examiné les priorités et en ont discuté en petits groupes. Les propositions formulées à Amman ont été réexaminées et approfondies. Les discussions avaient pour but de fournir une vue d'ensemble des instruments actuellement disponibles ainsi que des politiques pertinentes.
- ◇ **Session 3 :** au cours de la dernière session, les représentants de la société civile et de l'UE ont discuté des différents points d'entrée identifiés et des situations présentant un intérêt tant au niveau régional que national. Les débats qui ont eu lieu avaient pour objectif de mettre les parties prenantes d'accord sur des pistes de mise en œuvre opérationnelle de la collaboration entre les acteurs de la société civile et l'UE et d'établir leur priorité.

Des sessions parallèles ont également été organisées sur trois questions transversales (l'inclusivité, l'approche par les droits et la protection) pertinentes pour les quatre groupes thématiques. Enfin, la session de clôture devait favoriser des échanges sur une vision politique relative à la marche à suivre concernant ce dialogue.



Remarques préliminaires et objectifs politiques

Les participants ont été accueillis par un panel d'intervenants lors d'une cérémonie d'ouverture plénière présidée par Wadih Al-Asmar, président d'EuroMed Droits. Ce panel de parties prenantes se composait notamment des personnes suivantes : Christian Danielsson (directeur général de la DG voisinage et élargissement), Dilyana Slavova (présidente de la section des relations extérieures du Comité économique et social européen), Mustapha Tlili (secrétaire général de la Confédération syndicale arabe), Marion Isvi (directrice exécutive du Réseau Euromed France), et Ahmed Berkia (secrétaire général du Forum arabe des personnes handicapées).

Les membres du panel ont fait part de leurs espoirs quant aux résultats de ce projet ambitieux, puis ont présenté les activités générales et les objectifs de l'initiative Majalat pour les années à venir, ainsi que la plateforme digitale créée dans le cadre du projet.

Lors de leurs discours d'introduction et de leurs échanges avec le public, les intervenants ont mis l'accent sur des préoccupations politiques majeures concernant :

- ◇ L'inclusion et l'autonomisation des acteurs de la société civile n vue de relever les défis majeurs de la région, en particulier en ce qui concerne l'État de droit, le respect des droits fondamentaux, le développement économique et les droits humains ;
- ◇ La promotion d'un environnement sûr et inclusif où les acteurs de la société civile peuvent exercer leurs activités, en impliquant la société civile dans les consultations sur les politiques et les instruments clés, en encourageant les échanges de la société civile à travers les régions, en renforçant les capacités de la société civile et en faisant appel à de nouveaux acteurs de la société civile, notamment les jeunes ;
- ◇ La protection des groupes vulnérables dans les pays du sud de la Méditerranée, en particulier les migrants et les groupes LGBTIQ+ ;
- ◇ La cohérence des politiques de l'UE avec les droits humains universels et les valeurs démocratiques ainsi que le degré de participation des acteurs de la société civile dans les processus de négociation actuels (Tunisie, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Libye) et dans la gestion des instruments humanitaires et d'aide au développement.

Les participants ont fait part de leurs préoccupations au sujet des stratégies suivantes :

- ◇ Les stratégies sur les « causes profondes » de la migration en ce qui a trait aux droits humains et à la dignité humaine
- ◇ Les stratégies pour combattre les causes profondes de la pauvreté et des inégalités multidimensionnelles par le biais des politiques sociales et économiques visant à assurer le développement humain en mettant l'accent sur la jeunesse et les questions de genre ;
- ◇ Les stratégies visant à promouvoir les droits humains et à lutter contre la violence au niveau communautaire (mais pas uniquement).

Pour conclure, le panel d'intervenants a reconnu que l'engagement avec la société civile et la création de synergies entre les institutions internationales et les acteurs de la société civile étaient indispensables au développement des valeurs démocratiques et du bien-être partagé et que ce Forum faisait partie d'un engagement à long terme à cet égard. Ils espèrent ainsi qu'il deviendra un cadre de référence reconnu permettant d'entretenir un dialogue régulier et sincère avec la société civile de la région, dans sa diversité, en prenant en compte les réalisations du passé.

Par ailleurs, le niveau de dialogue (technique ou politique) à adopter lors de ce Forum a fait l'objet de nombreuses discussions durant les différentes sessions. Au cours des discussions, les participants se sont accordés sur le besoin de mener des discussions politiques avec l'Union européenne en rappelant qu'il est impossible de mettre en place un dialogue sectoriel et technique sans prendre en compte la dimension et le contexte politique de ces échanges.



Groupes thématiques de discussion

Migration

La migration, la mobilité et l'asile figurent parmi les thèmes de la PEV les plus sujets à controverse. Plusieurs instruments, politiques et cadres ont été mis en place à l'échelle de l'UE en vue d'appréhender les problèmes de migration. Le groupe de discussion sur la migration a rassemblé des représentants de la société civile de la région sud-méditerranéenne et d'organisations basées en Europe, ainsi que des représentants de l'UE.

Les personnes « ressources » qui ont présenté le document de discussion thématique et nourri ces sessions étaient : Alaa Talbi (Observatoire Maghrébin des Migrations), Giovanna Tanzarella (REF) et Abderrahim Kassou (FMAS).

Deux facilitateurs formés par le programme Med Culture ont animé ces sessions : Youcef Boughriet et Niven Wagdy Eshak.

“De la protection des frontières à la protection des personnes”

THÈMES PRIORITAIRES

Les participants de ce groupe de discussion se sont, tout d'abord, familiarisés à nouveau avec les thèmes abordés lors du séminaire Sud qui s'est tenu à Amman en septembre 2018 :

- ◇ La protection et l'autonomisation des personnes travaillant dans le domaine de la migration ; la lutte contre la criminalisation de celles et ceux qui soutiennent les migrants, en leur venant en aide et en les secourant en mer (14 000 décès depuis 2014) ;
 - ◇ La promotion de partenariats entre les communautés d'accueil tant au nord qu'au sud de la Méditerranée ;
 - ◇ Le thème de la migration jugé comme une priorité non seulement dans les pays de l'Europe, mais aussi dans les pays du sud de la Méditerranée, qui sont également concernés : les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent au Sud comme au Nord ;
 - ◇ L'approche en matière de sécurité élaborée dans les politiques de l'UE, qui ne respecte pas les droits humains des personnes réfugiées et migrantes et qui se focalise exclusivement sur les migrations irrégulières, les procédures accélérées (concept de « pays sûrs ») et la mobilité sélective.
- En présence des représentants de l'UE, les participants de la société civile ont étudié plusieurs priorités et en ont discuté en petits groupes. Les propositions formulées à Amman ont été réexaminées : 1) davantage de structures et de fonds pour accueillir les personnes réfugiées et déplacées dans les pays du sud de la Méditerranée ; 2) un observatoire conjoint de la société civile et de l'UE pour surveiller les situations d'urgence ; 3) des plans en vue de lutter contre la traite d'êtres humains :
- ◇ La mobilité et la migration sont des phénomènes naturels vieux de plusieurs millénaires ; à l'heure actuelle, la liberté de circulation est limitée et inégale entre les deux rives de la Méditerranée ;
 - ◇ L'externalisation du contrôle des frontières fait face à un niveau élevé de corruption et à un manque de transparence sur la manière dont les fonds sont utilisés ;



- ◇ L'aide de l'UE, en particulier l'aide au développement, ne devrait pas être subordonnée à l'adoption par les pays d'accueil de la politique européenne de gestion des flux migratoires ; cette instrumentalisation s'observe par exemple dans le cas du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique : au départ, ce fonds était destiné à lutter contre la pauvreté ; il aide à présent en priorité les pays situés sur les axes migratoires ; une transparence sur les indicateurs du fonds fiduciaire s'impose ;
- ◇ Il est essentiel de soutenir la société civile locale à l'échelle locale et il convient d'établir des partenariats avec les autorités dans la mesure du possible ; dans certains pays, comme la Libye, l'argent n'est pas versé aux acteurs de la société civile qui soutiennent les migrants ;
- ◇ Il est nécessaire de se concentrer sur les conditions qui règnent dans les pays d'origine, c'est-à-dire les considérations politiques et socio-économiques associées à la migration ; alors que la création d'un observatoire pourrait servir comme un mécanisme de veille important, il peut pas protéger les personnes migrantes sans la création des voies de migration légales et sûrs ; pour éviter le « fuite des cerveaux », il est important de favoriser l'adoption des politique de création du travail décent dans les pays d'origine ;
- ◇ La traite des êtres humains devrait être considérée comme une conséquence de l'absence de routes migratoires légales, et non comme une cause de la migration irrégulière ; les plans visant à lutter contre la traite organisée ne devraient donc pas être associés à la gestion des flux migratoires et ne devraient pas servir à criminaliser la solidarité ;
- ◇ La mise en place de routes sûres et légales est la première solution pour lutter contre la traite des êtres humains et pour limiter le nombre de décès en mer ; néanmoins, ces routes sûres et légales ne devraient pas servir à nourrir les intérêts de l'UE et de ses États membres, en favorisant la migration sélective.

POINTS D'ENTRÉE POUR LE DIALOGUE

Sur la base des discussions de la session précédente, les participants (tant la société civile que les représentants de l'UE) ont tenté d'identifier les points d'entrée les plus appropriés dans les politiques, programmes et instruments de l'UE disponibles pour mettre en œuvre et faire progresser les priorités susmentionnées :

- ◇ Mieux connaître les instruments et les politiques migratoires de l'UE : l'opacité des mécanismes opérationnels de l'UE, la difficulté d'accéder aux documents et la complexité des programmes liés à la migration compliquent la participation effective des acteurs de la société civile
- ◇ Structurer la participation des acteurs de la société civile dans la gestion des fonds fiduciaires et dans les partenariats pour la mobilité : participation structurée des acteurs de la société civile dans les mécanismes de gouvernance des fonds ; rôle de plus en plus prépondérant de la société civile dans le processus de suivi du sommet de La Valette et dans les réunions organisées régulièrement dans le cadre des partenariats pour la mobilité.
- ◇ Accorder davantage de soutien direct aux acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la migration : les acteurs de la société civile locale manquent d'un soutien direct. Certaines d'entre elles ne peuvent pas s'enregistrer légalement. L'UE préfère passer par les ONG internationales et les agences de l'ONU, ce qui réduit les possibilités pour les acteurs de la société civile. En outre, les documents ne sont pas disponibles en arabe.
- ◇ Analyser la faisabilité du dialogue tripartite dans la région, en rapprochant l'UE, les gouvernements et les acteurs de la société civile - migrants compris - sur les questions de migration et de mobilité. Le format doit être assorti de mesures de protection adéquates en raison des risques potentiels que courent les acteurs de la société civile dans la plupart des pays.

Des informations générales ont également été partagées par les représentants de l'UE :

- ◇ Le fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne (fonds « Madad ») a été créé en 2014 pour permettre au Liban, à la Jordanie, à l'Iraq et à la Turquie de bénéficier d'un instrument souple et rapide à la fois pour faire face à la situation des réfugiés venus de Syrie. Il existe trois types de partenaires chargés de sa mise en œuvre : les agences de l'UE (1/3), l'ONU (1/3), les organisations intergouvernementales (1/3).
- ◇ Le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, créé en 2015, comporte un volet consacré à l'Afrique du Nord qui finance des projets pilotes conformes aux intérêts des pays partenaires en matière de mobilité. Les autres initiatives incluent le projet Euromed Migration et un projet interurbain ayant pour but de travailler avec les autorités locales.
- ◇ La DG ECHO de la Commission européenne fournit une aide humanitaire aux personnes victimes des conséquences des situations de crise.
- ◇ La DG HOME traite quant à elle des négociations relatives aux partenariats pour la mobilité ; le financement de sa dimension extérieure est très limité.

PRÉOCCUPATIONS ET SOLUTIONS POSSIBLES

Au cours de la dernière session, les participants de la société civile et les représentants de l'UE ont discuté des différents points d'entrée identifiés et des situations présentant un intérêt tant au niveau régional que national. Les débats qui ont eu lieu avaient pour objectif de mettre les parties prenantes d'accord sur des pistes de mise en œuvre opérationnelle de la collaboration entre les acteurs de la société civile et l'UE et d'établir leur priorité.

Rôle de la société civile/dialogue tripartite

- ◇ Selon les représentants de la DG NEAR, il est possible d'améliorer davantage la participation des acteurs de la société civile en améliorant les espaces déjà existants, comme le projet interurbain, les fonds fiduciaires, le programme pour le développement et la protection régionale (RDPP), et les projets visant à soutenir les migrants vulnérables. Ces initiatives pourraient bénéficier d'une visibilité accrue en vue d'accroître la participation des acteurs de la société civile.
- ◇ Dans la région, seule la Tunisie dispose d'un dialogue tripartite structuré pour le moment et les politiques migratoires des pays de la région doivent respecter les droits des migrants. La société civile peut jouer un rôle à cet égard, a déclaré un représentant de la société civile. L'UE est prête à aider ces pays à instaurer des cadres juridiques dans le contexte de la PEV, du fonds fiduciaire ou des relations bilatérales. Des consultations avec la société civile ont lieu régulièrement, notamment en Tunisie en ce qui concerne le partenariat pour la mobilité.
- ◇ Un représentant algérien a émis des réserves quant à l'instauration d'un dialogue tripartite en Algérie, qui risque d'impliquer les ONG organisées par le gouvernement, connues sous le nom de GONGO (de l'expression anglaise government-controlled non-governmental organizations). L'UE a répondu qu'il n'existait aucun accord de coopération avec l'Algérie, par exemple sur le fonds fiduciaire, et que rien ne pouvait donc être entrepris sans un accord. Le canal régional peut cependant être utilisé, par l'intermédiaire de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'un programme sur le retour volontaire qui devrait être signé prochainement.

◇ D'après les représentants de la DG NEAR, il est impossible d'accorder de petites subventions aux organisations de la société civile dans le domaine de la migration. Les acteurs de la société civile ont été appelés à créer un consortium afin de pouvoir gérer des fonds plus importants.

◇ Plusieurs acteurs de la société civile ont indiqué que les défenseurs des droits humains qui soutiennent les migrants étaient criminalisés dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment en Jordanie et au Maroc. Ils devraient recevoir une légitimité en pouvant participer à des consultations ou à des réunions organisées par l'UE.

Droits des migrants

◇ Des représentants de la société civile ont signalé des attaques contre les migrants de la part des garde-côtes libyens ainsi que des violations des droits humains, commises en mer par l'Égypte. Les représentants de la DG NEAR ont répondu qu'il était nécessaire d'en faire davantage en matière de protection, tout en soulignant qu'il était indispensable d'obtenir l'accord du gouvernement égyptien à cet égard. Dans ses dialogues politiques avec les pays tiers, comme l'Égypte, les représentants du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) soulèvent la question de la protection ainsi que des cadres réglementaires régissant les migrations. La protection est également assurée par le biais des engagements des États membres en matière de réinstallation (54 000 personnes, selon la DG HOME).

◇ Un participant a indiqué qu'en Libye, les « refuges pour migrants financés par l'UE » ressemblaient à des prisons, à Benghazi par exemple. Celui-ci a également demandé à l'UE de se concerter avec les syndicats. Les représentants de l'UE ont répondu qu'ils suivaient en temps réel la situation en Libye, y compris les conditions de détention déplorables – de nombreuses déclarations de l'UE traitent de cette question. Selon les représentants, l'UE a deux options : s'abstenir en raison de la situation compliquée ou tenter de faire quelque chose dès que l'accès à l'aide humanitaire sera accordé. « L'UE ne finance pas de centres de détention en Libye. Nous soutenons les mesures visant à améliorer les conditions sanitaires dans les prisons et le financement octroyé à la Libye a pour but de sauver des vies... L'accent est mis sur le retour volontaire avec l'aide de nos partenaires sur le terrain. » Quelque 40 000 personnes étaient détenues en Libye et l'UE a contribué à réduire ce chiffre.

◇ Il existe une migration circulaire entre le Maroc et l'Espagne : des Marocaines sont employées dans les champs de fraises en Espagne. Discriminées et marginalisées, elles travaillent dans des conditions inhumaines (harcèlement sexuel et non-respect du temps de travail). Les représentants de l'UE ont répondu que les autorités locales devraient s'occuper de ce problème, en veillant à ce que les normes du travail soient respectées, notamment en s'assurant qu'il n'y a pas d'exploitation et de violation des droits humains, en cas de migration circulaire ou permanente.



Politiques migratoires de l'UE

- ◇ « L'action de l'UE ne vise pas à supprimer les migrations », a expliqué la représentation de la DG NEAR. Selon les représentants de l'UE, les migrations apportent certes des avantages, mais il est nécessaire de « mettre de l'ordre dans les flux migratoires » pour contrer le sentiment actuel de chaos et de débordement, et afin de lutter contre les réseaux criminels. La représentation de la DG NEAR a affirmé que le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique a pour but de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires irréguliers et les déplacements forcés en mettant l'accent sur le développement socio-économique de la région du Sahel, et d'éviter des tragédies comme celle de Lampedusa.
- ◇ Selon les représentants du SEAE, la migration s'inscrit dans une perspective globale ; la contribution des États membres au fonds fiduciaire augmente dans le but de trouver des solutions aux causes profondes de la migration, de contribuer à une meilleure gestion - y compris de sauver des vies - et d'offrir davantage de voies légales. Il n'y a pas en soi d'« externalisation du contrôle des frontières », puisqu'il s'agit d'une responsabilité partagée. Une « philosophie de partenariat » a été adoptée dans le cadre des processus de Rabat et de Khartoum.
- ◇ La DG HOME promeut des « voies migratoires sûres et ordonnées vers l'UE », y compris le placement professionnel dans le cadre de ses partenariats pour la mobilité avec la Jordanie, la Tunisie et le Maroc. Plusieurs causes sont à l'origine de la migration : regroupement familial, recherche d'emploi, protection internationale, etc. L'approche légale comporte deux volets : le dialogue avec les pays tiers et la réglementation interne dans un domaine où l'UE ne dispose pas d'une pleine délégation de pouvoir.
- ◇ Dans sa politique migratoire, l'UE cherche à s'assurer que tout est préparé de l'autre côté avant d'accueillir des migrants en son sein et à éviter la fuite des cerveaux. Le lien entre développement et migration est au cœur de cette tendance vers l'augmentation du nombre de partenariats avec des pays tiers, comme le cadre de partenariat pour les migrations avec le Niger, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et l'Éthiopie.
- ◇ Le pacte mondial sur les migrations des Nations Unies définit maintenant la ligne à suivre pour les années à venir. L'UE soutient ce texte non contraignant tout en gardant le dialogue ouvert sur sa mise en œuvre.



Bonne gouvernance et état de droit

Les sujets de gouvernance figurent parmi les questions les plus fondamentales du dialogue entre l'UE et la société civile. Pour la société civile, les questions de gouvernance déterminent la marge de manœuvre dont elle dispose pour travailler. De son côté, l'UE a fait de la bonne gouvernance une question prioritaire dans ses relations bilatérales et régionales avec les pays du sud de la Méditerranée, en soulignant son importance générale pour le développement durable et la stabilité. Comme la bonne gouvernance constitue une priorité commune, le dialogue entre l'UE et la société civile en la matière peut être l'un des moins controversés. Toutefois, dans les nombreux aspects concernés et les écarts potentiels entre textes et pratique, les questions de gouvernance figurent également parmi les plus compliquées. Le groupe de discussion sur la gouvernance a rassemblé des représentants de la société civile de la région sud-méditerranéenne et de certaines OSC basées en Europe, ainsi que des représentants de la Commission européenne (DG voisinage et élargissement, DEVCO et DG Justice) et du Service d'Action Extérieures.

Les personnes « ressources » qui ont présentés les notes de discussions et nourris ces sessions étaient : Marwa Fatfata (Transparency International) et Lilia Rebai (Euromed Droits).

Deux facilitateurs formés par le programme Med Culture ont animé ces sessions : Yasmine Bentounes et Shatha Safi.

“Garantir l'espace pour la société civile en tant qu'acteur de gouvernance, y compris son rôle de surveillance”

THÈMES PRIORITAIRES

Les participants du groupe de discussion ont d'abord discuté de l'intérêt du dialogue avec l'UE sur ce sujet. Les participants ont souhaité analyser la relation entre les priorités de l'UE en matière de bonne gouvernance et les autres intérêts de l'UE dans la région, l'équilibre entre l'engagement au niveau local et régional, le niveau de sensibilisation de l'UE à la complexité de la situation locale dans la région et les écarts d'attentes entre les politiques déclarées et leur mise en œuvre sur le terrain. Les participants ont également tenu à examiner comment un engagement constructif de l'UE axé sur les résultats en matière de gouvernance pourrait aboutir à des résultats positifs pour tous et comment les jeunes pourraient être impliqués efficacement et à tous les niveaux dans la résolution des problèmes de gouvernance.

Ils se sont ensuite familiarisés à nouveau avec les thèmes abordés lors du séminaire Sud qui s'est tenu à Amman en septembre 2018, en prenant note de la gouvernance adoptée dans son sens large et du rôle important que joue l'UE tant dans son soutien aux acteurs de la société civile que dans ses relations avec les gouvernements de la région. Deux sous-thèmes principaux pour l'engagement entre l'UE et la société civile se sont dégagés des débats tenus dans le cadre du séminaire Sud :

- ◇ Le soutien aux acteurs de la société civile touchés par le rétrécissement de l'espace dédié à la société civile, y compris d'un point de vue régional ;
- ◇ La promotion du rôle des acteurs de la société civile dans la lutte contre la corruption, ainsi que la protection des lanceurs d'alerte.

Les participants ont mis en évidence l'interdépendance de ces deux sous-thèmes, en particulier la nécessité d'offrir aux acteurs de la société civile l'espace nécessaire pour remplir leur rôle de gouvernance, notamment en matière de corruption et de protection des lanceurs d'alerte. Les participants ont également attiré l'attention sur la complexité de l'engagement de l'UE à l'égard de ces sujets au niveau régional ainsi que sur la nécessité d'adopter des définitions claires et communes des concepts de gouvernance, de société civile et de rétrécissement de l'espace

Les participants de la société civile, en présence des représentants de l'UE, ont ensuite évoqué en petits groupes les priorités à défendre. Ils ont souligné en particulier les points suivants :

- ◇ L'écart entre les objectifs déclarés par l'UE en ce qui a trait à la bonne gouvernance et leur traduction dans la politique de l'UE sur le terrain, en tenant compte des réalités politiques qui contrecarrent souvent les efforts de l'UE ;
- ◇ La nécessité de veiller à ce que les pressions « extérieures » directes en faveur de réformes positives, notamment par le biais des relations de l'UE avec les gouvernements de la région, s'accompagnent d'un soutien en faveur des acteurs qui exercent des pressions depuis l'intérieur du pays ;
- ◇ L'importance cruciale de garantir l'« inclusivité » dans l'engagement entre l'UE et les acteurs de la société civile, y compris la participation des jeunes, des syndicats et des OSC faisant face à des mesures de répression particulières de la part des autorités ;
- ◇ L'importance pour l'UE d'écouter la société civile, de l'informer et de s'engager auprès d'elle dans ses relations avec les gouvernements de la région, à tous les niveaux et dans tous les domaines ;
- ◇ La nécessité de travailler ensemble pour favoriser l'indépendance réelle de la société civile et la transparence des OSC ;
- ◇ La nécessité de veiller à ce que l'engagement de l'UE dans la région tienne compte des spécificités locales et que les approches régionales soient complémentaires des approches bilatérales ;
- ◇ L'intérêt des échanges entre les sociétés civiles de toute la région, mais aussi entre les sociétés civiles du sud et de l'Europe, ainsi que la mobilité intrarégionale et interrégionale réelle que cela suppose ;
- ◇ La nécessité de soutenir les acteurs de la société civile face au rétrécissement de l'espace de la société civile, et mobiliser les ressources dont elles ont besoin pour jouer leur rôle de premier plan, y compris en luttant contre la corruption ;
- ◇ Les leçons utiles potentielles pour la région qui pourraient être tirées des normes de l'UE en matière de gouvernance.
- ◇ L'importance de l'action anti-corruption de l'UE à l'égard des entreprises établies dans l'UE et opérant dans le voisinage sud.

POINTS D'ENTRÉE POUR LE DIALOGUE

Deux points d'entrée potentiels se sont dégagés des discussions du séminaire Sud afin de progresser ensemble sur les deux sous-thèmes au niveau régional : une feuille de route régionale pour l'engagement de l'UE avec la société civile et un code de conduite régional pour lutter contre la corruption et protéger les lanceurs d'alerte. Les trois priorités principales identifiées dans le cadre du premier sous-thème correspondent notamment aux trois axes de la communication de 2012 sur l'engagement de l'Europe avec la société civile² – un environnement propice pour les OSC, une participation constructive et structurée des OSC, et renforcement des capacités des OSC. Une quatrième grande priorité est identifiée pour le deuxième sous-thème :

- ◇ Un environnement propice pour les acteurs de la société civile : les engagements de l'UE dans ce domaine sont les bienvenus, mais leur mise en œuvre suscite des préoccupations. Il pourrait s'avérer utile d'établir une feuille de route régionale, mais les feuilles de route nationales devraient d'abord être mises en œuvre efficacement et la prise en considération du contexte local devrait être améliorée. L'UE devrait recourir de façon plus systématique et rapide à la diplomatie publique, à la conditionnalité et à d'autres moyens de pression sur les gouvernements, en particulier en ce qui concerne les aspects suivants : la participation des acteurs de la société civile au niveau national ; la répression de l'espace de la société civile ; et les attaques commises contre les journalistes et d'autres personnes. L'UE devrait également mieux adapter le soutien qu'elle accorde aux OSC et autres acteurs de la société civile confrontés à des attaques particulières et améliorer

² Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures, COM(2012) 492 final, Bruxelles, 12/9/2012.



ses lignes de communication directes avec ses délégations, surtout en temps de crise.

- ◇ Participation des acteurs de la société civile : conformément aux engagements de l'UE visant à promouvoir une participation constructive et structurée, la participation effective des acteurs de la société civile devrait être garantie à tous les stades des relations bilatérales et régionales, dans l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi. L'UE devrait également exercer des pressions afin d'encourager une participation constructive de ces acteurs à la gouvernance locale et nationale. L'ouverture de dialogues tripartites devrait être envisagée partout où le contexte national le permet et assortie de garanties efficaces. Dans ce contexte, un effort particulier s'impose pour garantir l'« inclusivité », en incluant des consultations vastes, diversifiées et locales ainsi que la mise à disposition de tous les renseignements importants dans les langues locales
- ◇ Renforcement des capacités des acteurs de la société civile : pour favoriser l'indépendance de la société civile dans le contexte du rétrécissement de l'espace, l'UE devrait fournir un financement plus direct. La mise en réseau et l'échange entre les militants de la région et entre ceux-ci et les OSC européennes sont également efficaces dans ce contexte mais entravés par des restrictions à la mobilité des personnes. Les acteurs de la société civile ont par ailleurs besoin de soutien pour pouvoir transmettre leurs messages directement à l'UE.
- ◇ Lutte contre la corruption : si leur espace, leur indépendance et leurs capacités bénéficiaient d'un soutien, les acteurs de la société civile pourraient jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la corruption, par exemple dans l'élaboration, le contrôle et le suivi des stratégies anticorruption nationales et régionales. L'UE devrait également promouvoir l'indépendance judiciaire et encourager les gouvernements de la région à respecter les normes anticorruptions de l'UE.

Des informations générales ont également été partagées par les représentants de l'UE :

- ◇ L'UE propose une large définition des OSC, qui couvre un éventail d'organisations non gouvernementales et sans but lucratif, au sein desquelles des personnes s'organisent en vue de poursuivre des objectifs communs, à tous les niveaux et sur des thèmes variés. L'UE considère qu'un environnement propice est un espace permettant de s'associer, de s'exprimer et de participer librement.
 - ◇ La communication de 2012 demeure le document d'orientation pour l'engagement de l'UE avec la société civile dans le domaine des relations extérieures. L'objectif fondamental de cette communication était de commencer à considérer les OSC elles-mêmes comme des acteurs de la gouvernance au sens large.
 - ◇ Les priorités identifiées dans la communication de 2012 ont été traduites en feuilles de route nationales. Celles-ci sont en cours de révision, révision à laquelle les acteurs de la société civile devraient prendre part. L'UE ne dispose pas de feuilles de route régionales, mais il est vrai que les mêmes priorités sont pertinentes au niveau de la région sud-méditerranéenne. Une feuille de route régionale pourrait être envisagée si la société civile le demandait.
 - ◇ La lutte contre la corruption constitue une priorité majeure de l'action extérieure de l'UE et les normes guidant l'action de l'UE sont fondées sur des normes internationales et sur l'acquis de l'UE. L'UE lutte contre deux grands types de corruption : la corruption institutionnelle systématique et la captation de l'État par les intérêts privés.
 - ◇ L'UE dispose de programmes pour soutenir les administrations publiques de ses pays partenaires, qui pourraient constituer des points d'entrée utiles dans la lutte contre la corruption, en particulier le programme d'assistance technique et d'échange d'information (TAIEX) et les projets de jumelage. Le Conseil de l'Europe joue aussi un rôle important dans les efforts anticorruption, notamment au sein du Groupe d'États contre la corruption.
- 



PRÉOCCUPATIONS ET SOLUTIONS POSSIBLES

La dernière session a permis aux représentants de l'UE et de la société civile de discuter des priorités et des points d'entrée, en vue de progresser vers une collaboration entre l'UE et les OSC.

Considérations générales :

- ◇ L'UE s'est engagée à aider les acteurs de la société civile à remplir efficacement leurs rôles en matière de gouvernance, par principe et par souci d'efficacité, et à combattre la corruption dans la région. L'UE se considère « comme une puissance normative lorsqu'il s'agit de bonne gouvernance ».
- ◇ Le dialogue entre les acteurs de la société civile et l'UE sur un éventail de questions abordées par le groupe de discussion sur la gouvernance peut comprendre des aspects politiques et techniques et devrait être structuré et préparé de manière à permettre un progrès réel dans ces deux dimensions.
- ◇ Les représentants de l'UE ont fait état des difficultés que rencontre l'UE dans la promotion de la bonne gouvernance. Des normes non contraignantes peuvent toutefois s'avérer efficaces lorsqu'elles sont associées à la conditionnalité. Les représentants de la société civile ont appelé l'UE à faire meilleur usage de la conditionnalité par rapport aux questions de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'espace de la société civile, y compris la conditionnalité ex ante des accords et la conditionnalité négative pour les violations, ainsi que les déclarations publiques ou d'autres outils à sa disposition.
- ◇ Il a été suggéré que l'UE était faible au niveau régional, la plupart des activités dans le sud de la Méditerranée se déroulant au niveau bilatéral. Plusieurs pistes potentielles d'engagement régional ont été proposées au regard des deux thèmes ci-dessous. Il a toutefois été reconnu que toute approche régionale doit être fondée sur une forte sensibilisation aux considérations locales et être strictement cohérente aux activités menées à l'échelle nationale et locale, et complémentaire de celles-ci.

Donner aux acteurs de la société civile les moyens d'être des acteurs de la gouvernance :

- ◇ Bien que les représentants de l'UE aient déclaré que l'engagement de l'UE avec les OSC se soit amélioré depuis la communication de 2012, les représentants de la société civile présents ont exprimé plusieurs préoccupations, notamment la nécessité d'établir une cohérence entre les relations de l'UE avec les gouvernements qui attaquent l'espace de la société civile et le soutien de l'UE aux OSC indépendantes.
- ◇ Parmi les divers sujets de préoccupation, les participants ont évoqué le cas particulier des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux qui sont utilisées pour réprimer les OSC.
- ◇ Un dialogue entre les acteurs de la société civile et l'UE au niveau régional pourrait être utile et facilité par une sélection de personnes de référence pour des thèmes ou des pays particuliers. Celles-ci serviraient d'interlocuteurs clés pour l'UE, présenteraient des rapports à la société civile au sens large et la consulteraient.



◇ Selon ses représentants, l'UE souhaite que les OSC locales puissent accéder directement et de façon efficace à leur gouvernement, que les gouvernements doivent consulter les OSC locales au sujet du plan d'investissement extérieur de l'UE et du financement de l'appui budgétaire de l'UE, et que les OSC soient équipées pour jouer efficacement un rôle de contrôle et de suivi. Les participants ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les « ONG » organisées par le gouvernement (les « GONGO ») n'accaparent pas de tels processus.

◇ Ils ont fortement souligné l'importance d'un engagement inclusif avec les acteurs de la société civile. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des stratégies efficaces pour impliquer les jeunes et atteindre la société civile qui se trouve à l'extérieur des grands centres urbains, notamment en trouvant des moyens de participation adaptés à leurs capacités et à leurs réalités (insuffisance de fonds, bénévoles, langues, etc.).

◇ Les représentants de la société civile ont souligné que les obstacles à la mobilité (visas, obstacles financiers, etc.) entravaient la participation et empêchaient le renforcement des capacités par l'échange et la mise en réseau. Ils ont appelé à une véritable mobilité dans la région euro-méditerranéenne pour les militants.

◇ En ce qui concerne le financement, les représentants de la société civile ont déploré le fait que la réduction du financement de l'UE à l'égard des pays qui n'entreprennent pas de réformes positives se traduit souvent par une diminution du financement des OSC dans des pays comme l'Algérie. Les représentants de la société civile ont en outre demandé à l'UE de réserver des fonds aux acteurs de la société civile soumis à des attaques particulières des gouvernements. Les OSC et autres acteurs de la société civile ont été encouragés à prendre les négociations relatives au prochain cadre financier pluriannuel de l'UE comme point d'entrée et à présenter leurs arguments au Parlement européen et aux États membres.

Lutte contre la corruption :

◇ L'idée de créer un code de conduite anticorruption régional a suscité plusieurs questions : à qui s'appliquerait-il et serait-il respecté dans une région où les lois anticorruptions sont ignorées ?

◇ Les représentants de la société civile ont demandé à l'UE de combattre la corruption de manière généralisée dans l'ensemble de ses relations avec les gouvernements. Les participants ont proposé d'instaurer un forum politique de haut niveau pour discuter des flux financiers illicites, du blanchiment de capitaux et du recouvrement des avoirs.

◇ Il a aussi été suggéré d'établir une plateforme ou un réseau anticorruption régional pour assurer le contrôle et l'échange de connaissances.

◇ Les participants ont également demandé une impulsion en faveur d'une coopération policière transfrontalière efficace dans la région euro-méditerranéenne pour les affaires de corruption transnationales.



Développement économique et dialogue social

Les politiques économiques et le dialogue social sont des problématiques qui se trouvent au cœur de la PEV. Plusieurs politiques et instruments ont été élaborés à l'échelle de l'UE pour tenir compte des priorités du dialogue économique et social et de leurs incidences pour le voisinage du Sud et sur la coopération pour le développement. Le groupe de discussion a rassemblé des représentants de la société civile de la région sud-méditerranéenne et d'organisations basées en Europe, ainsi que des représentants de l'UE.

Les personnes « ressources » qui ont présentés les notes de discussions et nourris ces sessions étaient : Ziad Abdel Samad (ANND) Adib Nehme (ANND) et Anas El Hasnaoui (Espace Associatif). La moderation des sessions a été gérée par Leila Jourane (Action jeunesse FMAS)

“Investissement et redistribution dans le cadre de la PEV”

THÈMES PRIORITAIRES

Les participants du groupe de discussion se sont, tout d'abord, familiarisés à nouveau avec les thèmes abordés lors du séminaire Sud qui s'est tenu à Amman en septembre 2018. Les priorités du groupe visaient quatre thèmes principaux : les relations commerciales ; le rôle du secteur privé ; les régimes de sécurité sociale ; et l'éducation, en particulier la formation professionnelle.

◇ **Commerce** : étant donné que le commerce, l'investissement et la finance devraient être considérés comme des vecteurs du développement inclusif et durable et de redistribution, pas uniquement de la croissance, les accords commerciaux (en particulier les accords de libre-échange approfondis et complets) devraient porter sur le renforcement des secteurs de production dans les pays du voisinage méridional et pousser à la création d'emplois décents, tout en étant soumis à des mécanismes de suivi et de responsabilisation afin de garantir une transparence totale et le respect des normes fondamentales du travail et des droits humains.

◇ **Secteur privé** : le rôle de plus en plus important du secteur privé en tant qu'agent du développement et les incitations présentées ne devraient pas porter atteinte à la redistribution fiscale, aux droits environnementaux, aux droits sociaux et aux droits du travail. La croissance économique par l'intermédiaire de ces acteurs doit s'accompagner d'une différenciation entre les grandes entreprises/multinationales et les PME qui ont un impact différent sur l'économie et qu'il conviendrait de traiter différemment.

◇ **Protection sociale** : il est nécessaire de suivre une autre approche quant à la mise en œuvre des politiques en matière de protection sociale, en passant d'une vision fragmentée à une vision inclusive et universelle. Le rôle attribué au secteur privé par l'UE et d'autres grands pays dans la phase d'après-guerre/conflit dans la région du voisinage méridional et le rôle qui lui est confié nécessitent des mécanismes de transparence et de responsabilisation ainsi que des études d'impact ex ante.

◇ **Éducation et formation professionnelle** : le traitement des questions liées à la jeunesse ne devrait pas se limiter à des politiques spécifiques, étant donné que toutes les politiques publiques ont un effet sur les jeunes. Les principaux problèmes soulevés concernent les taux de chômage élevés, l'emploi dans le secteur informel et l'inadéquation de la formation professionnelle et technique par rapport aux besoins du marché, tout en tenant compte des effets de la numérisation et de l'automatisation. Ces facteurs contribuent à un taux plus élevé de discrimination et à une migration sélective conduisant à des niveaux plus élevés d'inégalités sociales.

Les participants de la société civile, en présence des représentants de plusieurs divisions de l'UE, ont étudié les priorités relatives aux thèmes susmentionnés et en ont discuté dans le cadre d'un débat ouvert.

Les principaux échanges ont tourné autour des thèmes suivants : 1) les évaluations d'impact des accords commerciaux et la responsabilisation des multinationales ; 2) la transparence et les accords d'association ; 3) l'impact des politiques de l'UE sur l'environnement de la société civile et la cohérence des politiques ; 4) les politiques en matière d'éducation. Les débats ont porté sur plusieurs points :

- ◇ La représentante du SEAE chargée du dossier entreprises et des droits humains a présenté le travail du SEAE et des états membres dans le cadre de la promotion des plans d'action nationaux relatifs aux entreprises et aux droits humains ;
- ◇ L'UE accompagne la mise en œuvre de l'accord d'association dans la région du voisinage méridional au moyen de différents instruments tels que l'aide budgétaire, les mécanismes de « blending » des programmes de coopération au développement ;
- ◇ Les accords commerciaux avec les pays de la région et leurs processus de négociation sont évalués au moyen d'études commerciales ex post, dont les résultats sont pris en compte dans les négociations menées avec d'autres pays (Liban et Palestine) ; ces évaluations servent à la rédaction des fiches d'information sur la mise en œuvre des accords de libre-échange. Celles-ci sont produites par l'UE et contiennent de nouveaux chapitres sur les droits du travail et la promotion des programmes de commerce et des chaînes d'approvisionnement équitables ;
- ◇ L'UE travaille et promeut la participation active et visible de la société civile dans les négociations des ALECA dans les pays de la région, en évoquant particulièrement l'exemple tunisien, et le partage d'informations comme forme de transparence ; les participants ont discuté des mécanismes permettant de sélectionner les représentants de la société civile ;
- ◇ L'UE s'emploie à protéger les OSC de la région, y compris en ce qui concerne les menaces de fermeture, et à protéger les défenseurs des droits humains ;
- ◇ L'UE travaille également sur des modèles d'entreprise alternatifs, qui incluent le thème de l'économie sociale et du business social.

POINTS D'ENTRÉE POUR LE DIALOGUE

À partir des discussions de la session précédente, les participants (tant la société civile que les représentants de l'UE) ont tenté d'identifier les points d'entrée les plus appropriés dans les politiques, programmes et instruments de l'UE disponibles pour mettre en œuvre et faire progresser les priorités susmentionnées :

- ◇ **Travail du SEAE et de la Commission européenne sur les entreprises et les droits humains dans la région sud-méditerranéenne** : compte tenu de la promotion des plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits humains dans diverses régions, il convient de partager les bonnes pratiques et de structurer la participation des acteurs de la société civile au processus, en garantissant à celles-ci un accès complet aux informations ;
- ◇ **Surveiller le respect des droits humains par les banques européennes**, en particulier en ce qui concerne les investissements ayant une incidence sur le voisinage méridional ;
- ◇ **Garantir la participation des acteurs de la société civile aux négociations, aux mises en œuvre et aux évaluations (ex ante et ex post) relatives aux accords de libre-échange dans la région du sud de la Méditerranée** dans les deux processus déjà lancés (Maroc, Tunisie) et dans ceux qui sont en cours et potentiellement prévus (Égypte, Jordanie Liban, Palestine, etc.) ; en plus de **structurer la participation de la société civile à l'élaboration des politiques commerciales intrarégionales dans le voisinage méridional** ; une plateforme de dialogue structuré aux niveaux national et régional pourrait s'avérer utile à cet égard, en incluant la société civile des deux rives



de la Méditerranée, l'UE et les gouvernements des pays du voisinage méridional ;

◇ **Soutenir les acteurs de la société civile du voisinage méridional au niveau de leur engagement dans les mécanismes internationaux de surveillance des droits humains**, en particulier les mécanismes des Nations Unies tels que l'Examen périodique universel et les mécanismes de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme le rapport volontaire national, afin de promouvoir le respect des droits humains dans les pays de la région et de rendre l'environnement plus propice pour les OSC de ces pays

PRÉOCCUPATIONS ET SOLUTIONS POSSIBLES

Au cours de la dernière session, les participants de la société civile et les représentants de l'UE ont discuté des différents points d'entrée identifiés et des situations présentant un intérêt tant au niveau régional que national. Les débats qui ont eu lieu avaient pour objectif de mettre les parties prenantes d'accord sur des pistes de mise en œuvre opérationnelle de la collaboration entre les acteurs de la société civile C et l'UE et d'établir leur priorité.

Secteur privé

Il existe une législation de l'UE qui oblige les multinationales à rendre des comptes, mais celle-ci n'est pas contraignante et les répercussions ne sont pas liées à la diligence raisonnable en ce qui concerne les multinationales ; en outre, il est nécessaire de promouvoir plus activement l'adoption des plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits humains dans le voisinage méridional ; il devrait être possible d'améliorer cette approche en créant un mécanisme de travail des acteurs de la société civile à l'échelle nationale et régionale pour mettre en œuvre les plans d'action dans les pays du voisinage méridional.

Accords commerciaux

Dans le contexte des évaluations de mise en œuvre, les représentants de la société civile ont posé les questions suivantes : dans quelle mesure ces évaluations d'impact pourraient-elles remodeler les négociations et le contenu des accords ? De quelle manière sont-elles menées ? Et comment les résultats sont-ils analysés ? Les chiffres devraient être analysés en tenant compte des indicateurs généraux pour évaluer les résultats des accords sur le développement : les flux commerciaux ont augmenté dans les deux sens, mais à l'époque, la balance des paiements des pays du voisinage méridional concernés était négative, l'écart s'accroissant depuis lors ; cette situation pourrait être améliorée et clarifiée par la création d'un mécanisme pour la participation des acteurs de la société civile aux évaluations.



Environnement propice/espace politique

Malgré les efforts de l'UE pour faire participer la société civile aux négociations de l'ALECA avec la Tunisie, par exemple, et ses efforts sur la transparence au niveau du partage d'informations, il n'est fait mention ni du rôle ni de l'espace accordé à la société civile dans le suivi et la mise en œuvre de ces accords et de leur évaluation ; il convient de clarifier les mécanismes de sélection des représentants de la société civile inclus. En outre, l'UE travaille sur des affaires de protection des OSC dans les pays de la région. Il n'est pas fait mention des travaux sur la promotion d'autres facteurs influençant l'environnement propice de la société civile et son espace politique. Ce problème pourrait être résolu grâce au travail de soutien aux acteurs de la société civile es pays de la région en vue d'améliorer leurs conditions en suivant les mécanismes des droits humains et en optimisant leur espace politique.

Éducation et formation professionnelle

L'UE doit poursuivre son engagement pour améliorer l'accès et l'offre en matière de formation technique et professionnelle. Les programmes existants, tels qu'Erasmus+, doivent pouvoir bénéficier à des jeunes du voisinage Sud provenant d'horizons différents. De manière générale, les programmes de l'UE en direction de la jeunesse devraient être plus inclusifs et bénéficier en premier lieu aux jeunes ayant le moins d'opportunités. L'UE doit également promouvoir le droit à la mobilité équitable des personnes dans l'espace euro-méditerranéen en assouplissant les procédures d'obtention des visas, notamment pour les jeunes.



Droits humains et lutte contre les violences

La première session de travail a rappelé la nécessité de parvenir à trouver un langage commun entre l'Union européenne et la société civile, afin de mettre en place un cadre propice à des discussions constructives. Pour l'Union européenne, la promotion des politiques en lien avec la sécurité apparaît comme une préoccupation majeure tant dans ses relations bilatérales que pour sa politique de voisinage. Pour les acteurs de la société civile, une approche « par le bas » favorise une meilleure compréhension de toutes les formes de violence qui visent en premier lieu les individus et les organisations. De telles divergences font que ce sujet est l'un des plus controversés et les plus difficiles à aborder au sein du dialogue UE-OSC, bien que les deux parties prenantes restent engagées dans l'identification d'un langage, d'espaces et des outils qui permettront de répondre à leurs attentes respectives. Le groupe de discussion sur les droits humains et la lutte contre la violence a réuni des représentants de la société civile de la région sud de la Méditerranée, de certaines organisations européennes, ainsi que des fonctionnaires des différentes Directions générales de la Commission européenne (DG NEAR et DEVCO) et du SEAE. Les personnes « ressources » qui ont présentés les notes de discussions et nourris ces sessions étaient : Xavier Guignard (expert indépendant) et une experte égyptienne. Deux facilitateurs formés par le programme Med Culture ont animé ces sessions : Rawane Chamseddine et Lina Barghouthi

“De la sécurité à la lutte contre la violence : vers une approche renouvelée et fondée sur les droits”

THÈMES PRIORITAIRES

Les participants ont commencé par passer en revue de manière collective les contenus qui ont été discutés en septembre afin, pour ceux qui ont assisté au séminaire d'Amman, de s'y refamiliariser et de les découvrir pour ceux qui se sont joints au groupe de discussion :

- ◇ Comment promouvoir la sécurité humaine en s'attaquant aux causes profondes de la violence ?
- ◇ Comment réformer le secteur de la sécurité en consultation avec les acteurs de la société civile ?
- ◇ Comment assurer des mécanismes de prévention, d'alerte, de suivi, de signalement et d'évaluation de la violence en collaboration avec la société civile ?
- ◇ Comment l'UE pourrait-elle poursuivre son engagement contre la violence fondée sur le genre ?

Les participants de la société civile, en présence de représentants de l'UE, ont échangé sur les priorités en sous-groupes. Les propositions faites à Amman ont été revues : (1) élargir la portée de la réforme du secteur de sécurité (RSS); (2) lutter contre toutes les formes de violence; (3) insister sur l'inclusion des jeunes dans toutes les étapes de mise en place de lutte contre la violence.

Les participants ont en premier lieu soulevé les risques de limiter des discussions à la RSS. Une telle approche donne à la société civile un rôle restreint et sous-entend le fait qu'il est possible de mettre en place une RSS dans les pays partenaires dans lesquels les droits fondamentaux sont systématiquement violés, ce qui semble illusoire. Les participants ont proposé d'élargir la portée de la réforme du secteur de la sécurité, en y incluant non seulement une révision du parcours de formation de la police, mais aussi une réforme de l'éducation. Un programme éducatif ciblerait les enfants et les sensibiliserait à la violence tout en leur donnant en parallèle un premier aperçu de leurs droits fondamentaux.



Ils ont ensuite échangé sur la nécessité d'identifier toutes les formes de violence pour ne pas limiter la question de la sécurité au terrorisme. La violence étatique en Palestine, les disparitions forcées en Algérie ou en Égypte, l'exclusion, la marginalisation et les menaces perpétrées contre les minorités ethniques ou religieuses (Libye, Syrie), la violence à caractère sexiste et domestique, la maltraitance des enfants sont tout autant de formes de violence que les individus rencontrent au quotidien.

La plupart des actes violents sont commis par des agents de l'État ou appartenant à des groupes sociaux, politiques, ethniques ou religieux dominants, ce qui remet en cause la pertinence d'associer à une discussion sur la RSS, les institutions publiques exclusivement. À l'inverse, une réunion préliminaire impliquant les acteurs de la société civile, au cours de laquelle les représentants de l'UE seraient en mesure d'identifier les questions clés et les fragilités, contribuerait certainement à les renforcer et à les protéger.

La résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies souligne l'importance d'inclure les jeunes dans tous les processus de paix ou projet de réforme de la sécurité. Les organisations de jeunesse figurent parmi les acteurs de la société civile les plus actives dans tous les pays partenaires du Sud. Toutefois leur rôle et leurs voix sont très limités, voire réduits au silence. Les jeunes ne doivent pas uniquement être considérés et traités par une approche victimaire. Ce sont des victimes, mais aussi des acteurs ou des témoins de toutes les formes de violences. Ils constituent nécessairement des acteurs clés pour soutenir toute réforme durable de la lutte contre la violence.

Enfin, les participants ont exprimé leur volonté d'associer plus étroitement les acteurs de la société civile de la diaspora dans les pays européens pour faire face à la fragilité de la population migrante.

POINTS D'ENTRÉE POUR LE DIALOGUE

Les discussions de la première session ont permis d'identifier et d'avancer sur deux points d'entrée : les systèmes d'alerte précoce de l'UE et favoriser l'inclusion des acteurs de la société civile dans un processus de dialogue tripartite qui permettrait de réformer le secteur de la sécurité aux côtés des États et des entités européennes. Les discussions et la présentation des représentants de l'UE ont permis d'identifier les instruments ou mécanismes disponibles ou appropriés pour répondre aux thèmes prioritaires.

♦ **Participation des jeunes** : inviter les organisations de jeunesse à participer est une première étape vers leur inclusion réelle dans la conception de politiques publiques, les mécanismes de suivi et la responsabilité d'implémentation de ces politiques. L'UE devrait plus fréquemment faire appel à des organisations de jeunesse pour prendre en compte leur expérience. L'UE devrait ne pas rencontrer exclusivement des organisations de victimes, mais également celles qui travaillent à la réinsertion d'anciens acteurs violents ou au développement économique de communautés marginalisées. Les groupes informels qui ont émergé durant des mouvements sociaux sont un bon exemple d'interlocuteurs de qualité que l'UE devrait favoriser.

♦ **Système d'alerte précoce** : les acteurs de la société civile comprennent les restrictions imposées par l'UE sur leurs données. Cependant, elles encouragent l'UE à mieux les informer sur le rôle et l'importance du système d'alerte précoce, à travers des panels ou des ateliers.



Plus largement, les représentants de la société civile attirent l'attention des représentants de l'UE sur le manque de communication autour des outils et des mécanismes de l'UE. Ils encouragent l'UE à se référer à leur expertise pour mettre en place leurs orientations sur l'analyse des conflits.

♦ **Une approche cohérente et globale :** les mécanismes de maintien de la paix doivent être inclus dans toutes les politiques publiques liées à la sécurité. Une approche intégrée encouragerait une cohérence des politiques menées sur le terrain et un meilleur soutien financier aux initiatives locales de pacification.

♦ **Outils en ligne :** les acteurs de la société civile ont suggéré la possibilité de créer une plateforme numérique où des experts de la sécurité pourraient partager leur expérience et organiser des ateliers en ligne. Elles espèrent renforcer les mécanismes existants de protections des OSC de défense des droits humains visées par les mesures répressives de leurs États.

Des informations générales ont été partagées par les représentants de l'UE :

L'approche européenne de la RSS :

- ♦ La RSS est une action conjointe entre le SEAE, les différentes DGs et les États membres ;
- ♦ Elle est appliquée à travers d'une approche intégrée qui associe l'utilisation cohérente de toutes les politiques/instruments à la disposition de l'UE, y compris les politiques du Conseil européen, le SEAE, des instruments bilatéraux de la Commission et les soutiens apportés par les États membres ;
- ♦ La SSR traite 'ensemble du secteur de la sécurité (police, défense, justice, contrôle démocratique, etc.) sur ses besoins et pratiques ;
- ♦ Il s'agit aussi d'une approche culturelle permettant d'inclure les acteurs de la société civile dans la redéfinition de la relation entre les acteurs de la sécurité et la population.

Système d'alerte précoce (SAP) :

- ♦ Le SEAE traite, entre autres, de la prévention des conflits, de la stabilisation et des migrations ;
- ♦ Le SAP est un outil de gestion des risques pour lequel l'UE s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative pour prévenir une escalade de la violence avec une perspective de quatre ans.
- ♦ Le SAP inclut un recensement des conflits mondiaux (à l'aide des rapports des OSC et des ONG internationales) Il n'y a toutefois pas (encore) de rôle spécifique pour la société civile ;
- ♦ Il s'agit de saisir les risques structurels et les causes profondes qui déclenchent l'escalade de la violence et d'adopter une méthode pour minimiser les risques d'émergence de réponses violentes ;
- ♦ Le système d'alerte précoce de l'UE étant un système interne à l'UE, des pistes pourraient être explorées pour encourager ou aider au développement de systèmes régionaux, voire locaux, à créer. L'UE soutient déjà les SAP régionales en Afrique

Égalité des genres :

- ♦ Les droits humains sont une condition nécessaire pour une politique durable de développement économique et social ;
- ♦ Le plan d'action sur l'égalité des sexes (2016-2020) approuvé en 2015 a établi trois priorités : l'intégrité physique et psychologique, l'égalité socio-économique et la participation politique priorité horizontale est le besoin d'investir dans les personnes, de former les populations, de favoriser les analyses de genre (gender analysis) et de promouvoir l'indice d'égalité de genre (GEM) Besoin de travailler sur les programmes éducatifs et le soutien aux gouvernements pour l'adoption de législations inclusives
- ♦ Organisation de campagnes bilatérales et régionales pour les États partenaires du sud



PRÉOCCUPATIONS ET SOLUTIONS POSSIBLES

La session finale fut l'occasion pour les participants et les représentants de l'UE d'aiguiller leur discussion vers les priorités identifiées et les points d'entrée pour faire avancer la collaboration entre l'UE et les acteurs de la société civile sur ces questions.

Violences basées sur le genre :

- ◇ Cette question devrait être traitée dans toutes les activités, tous les rapports et études ou les politiques mises en place par l'UE dans ses partenariats ;
- ◇ La culture peut être un outil de sensibilisation publique pour combattre les violences de genre
- ◇ Dans certaines circonstances, les hommes sont aussi victimes de violences sexuelle
- ◇ Émancipation économique des femmes est une donnée majeure de la lutte contre les violences sexuelles.

Système d'alerte précoce

- ◇ Comment développer des mécanismes de pré-alerte dans les pays partenaires de la rive sud ? Des outils numériques peuvent être développés et utilisés par l'UE. Aussi, l'expertise des acteurs de la société civile de terrain est très précieuse dans ce domaine.
- ◇ Il y a un besoin pour l'UE d'identifier des acteurs de la société civile pour effectuer un travail de proximité ; des acteurs indépendants sont nécessaires pour contrebalancer le poids des OSC choisies par les gouvernements ;
- ◇ Ouvrir des possibilités d'engagement des acteurs de la société civile sur les systèmes d'alerte précoce dans la région (ex : Libye)
- ◇ Au-delà de ses représentations, l'UE doit compter sur des organisations tierces comme des ONG de recherche ou des think tanks pour l'aider à collecter, rassembler et organiser des données de terrains de divers acteurs de la société civile.

Causes profondes de la violence :

- ◇ Il faut inclure la jeunesse depuis des organisations informelles ou des groupes locaux. Les programmes à venir doivent favoriser la visibilité des programmes de jeunes déjà existants.
- ◇ Dans les pays de la région, la principale source de violence sont les régimes politiques ; l'UE doit exhorter ces régimes à améliorer les droits humains et protéger les acteurs de la société civile ;



◇ L'UE et les États membres de l'UE doivent mettre en place des outils pour assurer la responsabilité publique des gouvernements qui n'adhèrent pas aux droits humains ;

◇ Les mécanismes et les politiques de l'UE doivent être cohérents avec les mécanismes de surveillance des droits humains de l'ONU (Examen Périodique Universel, etc.,

◇ Le 16e objectif pour le développement durable de l'ONU (16 SGD) et ses indicateurs devraient être utilisés comme cadre pour la planification et le suivi

Réforme du secteur de la sécurité :

◇ Toute RSS doit être basée sur une approche des droits humains, requérir la transparence et partager les informations générales et ses évaluations (ce qui fut fait en 2010 et 2015)

◇ La RSS devrait être une dynamique tripartite et des efforts doivent être conduits pour inclure les acteurs de la société civile dans sa préparation et sa mise en œuvre.



Questions transversales

Durant le deuxième jour du Forum, les participants ont assisté à des sessions parallèles axées sur une série de questions transversales pertinentes pour les quatre thèmes du Forum (gouvernance, développement économique et social, migration, sécurité et lutte contre la violence). Sur la base des questions soulevées dans les documents de réflexion, ces sessions visaient à partager les expériences des participants et à permettre à ceux-ci de discuter ouvertement afin de tirer des conclusions qui pourraient être prises en considération dans les prochaines activités du projet.

◇ **L'approche par les droits et la cohérence des politiques de l'UE** : comment l'UE peut-elle assurer une approche par les droits dans la mise en œuvre de la PEV ?

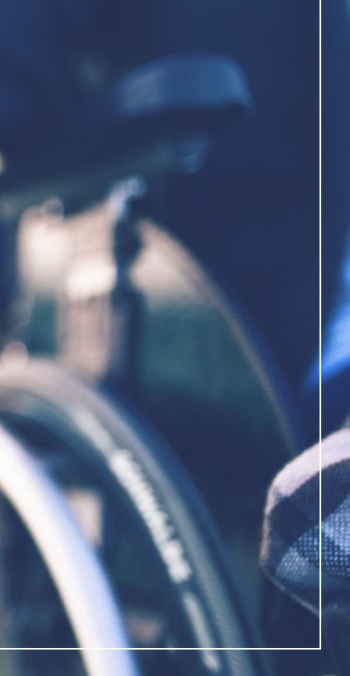
◇ **L'UE comme agent de protection de l'espace pour la société civile et les défenseurs des droits humains** : quelle collaboration entre UE et les acteurs de la société civile en vue de systèmes de protection efficaces (défenseurs des droits humains, groupes vulnérables, protection sociale, protection contre la violence) ?

◇ **Inclusivité** : comment l'UE peut-elle impliquer davantage les acteurs de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques ? Comment s'assurer que les acteurs de la société civile travaillant dans des zones éloignées ou des groupes avec des vulnérabilités, des minorités, peuvent être inclus ?

Approche par les droits

La session a été animée par Nizar Hassan (Centre libanais d'études politiques), avec comme intervenantes Bihter Moschini (ANND) et les représentants de l'UE : Alexandre Baron (DG NEAR) et Martin Heather (SEAE).

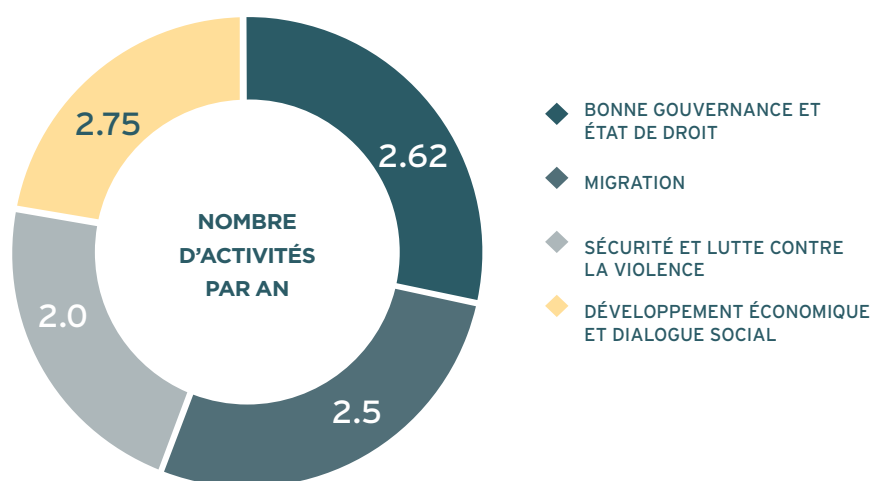
L'approche par les droits est une occasion majeure qui s'offre à l'UE et à la société civile. La discussion sur l'approche par les droits tient compte de la nouvelle dynamique consécutive à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. « Ne laisser personne pour compte », telle est la devise de ce nouveau Programme et il est impossible d'y parvenir sans promouvoir et protéger les droits humains et les principes d'égalité, de transparence, de participation et de non-discrimination. L'approche par les droits ne date manifestement pas d'hier. Tout a commencé par le constat suivant : les droits humains et le développement humain ne constituent pas deux directions/domaines distincts ; mais se renforcent mutuellement. Des obstacles demeurent en ce qui concerne la mise en œuvre de l'approche par les droits, mais nous pouvons admettre également que l'UE y est pour beaucoup dans l'intégration de cette approche dans sa méthode de travail. Certaines difficultés ont été identifiées en ce qui concerne la mise en œuvre de l'approche par les droits dans la coopération au développement de l'Union européenne. Les participants ont souligné en particulier les points suivants :



- ◇ L'autonomisation est essentielle pour mettre en œuvre l'approche par les droits, mais contestée tant au Nord qu'au Sud en raison du rétrécissement des espaces politiques et civiques ;
- ◇ Le principe « ne pas nuire » est au centre de l'approche par les droits, mais il ne peut être assuré sans des garanties et des mécanismes de responsabilisation appropriés, en particulier en ce qui concerne l'intervention accrue du secteur privé dans la coopération au développement ;
- ◇ « Faire le plus de bien possible » est l'autre objectif de l'approche par les droits, mais celui-ci est également remis en question compte tenu de l'instrumentalisation de l'aide publique au développement et de l'allocation de l'aide au développement assortie de priorités en matière de sécurité ;
- ◇ Un autre défi de taille concerne la cohérence des politiques et découle de l'absence de dialogue intersectoriel entre les différentes politiques mises en œuvre (commerce, investissement, aide, etc.).

Les conclusions et considérations suivantes se sont dégagées de cette discussion :

- ◇ La portée de l'approche par les droits ne devrait pas se limiter à la coopération au développement et devrait être élargie à des secteurs comme le commerce et la migration.
- ◇ Des mécanismes de diligence raisonnable et de responsabilisation devraient être mis en place pour tenir les gouvernements responsables de leurs engagements en matière de respect des droits humains pris dans les enceintes internationales et avec l'UR dans le cadre des accords d'association et les priorités de partenariats qui font partie de la politique européenne de voisinage. Il conviendrait en outre de renforcer la base juridique de l'approche par les droits pour permettre son application concrète,
- ◇ Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un point d'entrée intéressant, dans la mesure où les gouvernements sont/peuvent être plus disposés à discuter sur cette base plutôt que sur les droits humains en tant que tels.
- ◇ L'UE devrait coopérer avec les acteurs de la société civile afin de promouvoir l'approche par les droits et de déterminer si elle est correctement mise en œuvre et respectée.



CE DIAGRAMME REPRÉSENTE LE NOMBRE MOYEN D'ACTIVITÉS PAR AN DES OSC ÉVALUÉES EN FONCTION DES THÈMES DU PROJET.

Protection

La session a été animée par Hala Qubbaj (Campagne arabe pour l'éducation pour tous) avec la contribution de Vincent Forest (EuroMed Droits).

Les participants à cette session ont échangé des questions, des évaluations et des recommandations sur la protection des militants de la société civile, en particulier en ce qui concerne l'action de l'UE dans ce domaine. Les participants ont fait observer que la protection n'avait rien de nouveau pour l'UE, compte tenu des orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme (DDH) adoptées en 2004, qui s'inspirent largement de la Déclaration des Nations Unies de 1998 sur les DDH. Qui plus est, ces orientations valent tant pour l'UE que pour ses États membres, ce qui signifie que les DDH en danger devraient pouvoir demander de l'aide directement aux États membres et à leurs ambassades sur le terrain. Cependant, ces orientations ne sont pas contraignantes et leur mise en œuvre manque de cohérence. Des aspects de protection figurent également dans la communication de 2012 sur l'engagement de l'UE avec la société civile, qui indique que les restrictions imposées à l'espace de la société civile dépassent la législation pour inclure des pratiques telles que les campagnes de diffamation.

Les participants se sont penchés sur une série de questions clés : l'efficacité relative des stratégies internes pour la protection et les pressions extérieures ; les points à améliorer dans l'action de l'UE ; veiller à ce que la protection s'étende à toutes les personnes qui en ont besoin ; et l'instauration de partenariats efficaces. Les participants ont également partagé leurs expériences particulières dans la région.

Les conclusions et considérations suivantes sont ressorties de cette discussion :

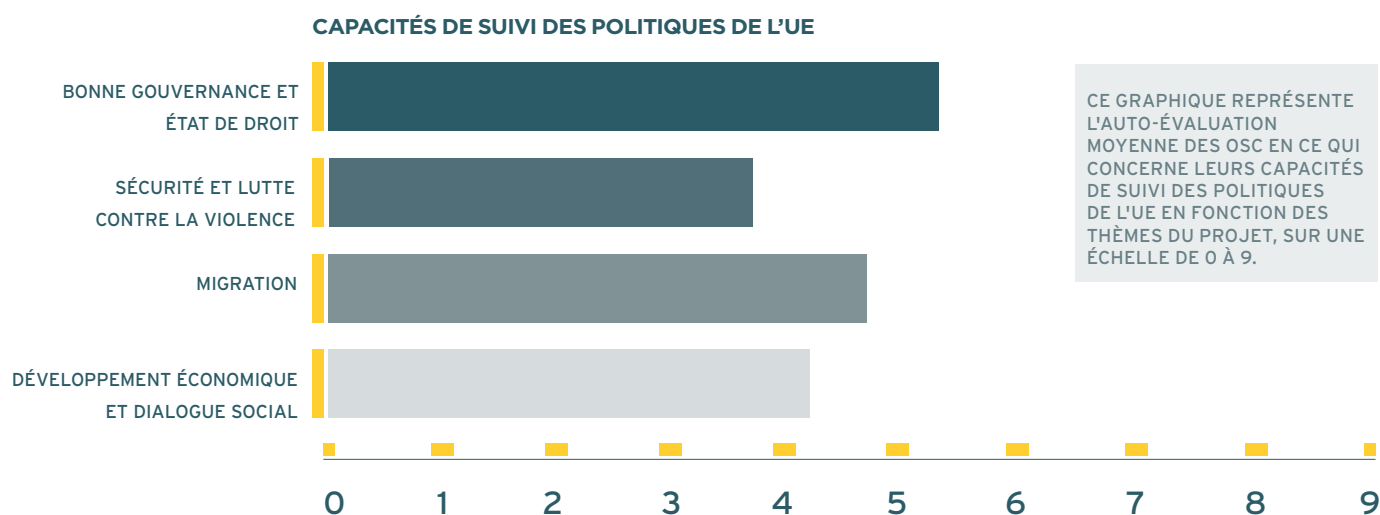
◇ Tout en prenant note des spécificités évidentes des différents pays, les pressions exercées contre les militants de la société civile et les risques qu'ils courent constituent une préoccupation majeure dans la région. Les participants ont évoqué les aspects suivants : la peur qu'eux et leurs collègues éprouvent à l'idée d'assister même à des événements comme le forum Majalat ; la disparition de l'espace où les militants de la société civile peuvent agir ; le recours abusif aux mesures antiterroristes et aux mesures de protection de la vie privée en vue de restreindre les militants ; la répression des ONG et les campagnes de diffamation à leur égard ; les arrestations et les disparitions forcées ; les pressions exercées contre celles et ceux qui défendent les droits des réfugiés et des migrants ; et l'impunité pour les violations commises en l'absence de structures étatiques, comme c'est le cas en Libye.

◇ En ce qui concerne la protection, il est utile d'exercer des pressions extérieures et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur des cas individuels de militants en danger. Le sentiment que les gouvernements écoutent souvent plus les acteurs extérieurs que la société civile nationale s'illustre à travers l'exemple des Membres du Parlement Européen qui ont influencé le roi Abdallah II de Jordanie sur la loi jordanienne sur les associations lors de sa visite au Parlement européen.

◇ Devant un tel constat, les participants appellent expressément l'UE à dénoncer vigoureusement les pressions subies par les militants et à ne pas laisser la sécurité et d'autres intérêts passer avant ces priorités en matière de droits humains. Les participants ont également demandé à ce que les orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme soient rendues contraignantes. Ils ont invité l'UE à adopter une approche « d'action précoce » en matière de protection en offrant plus qu'un soutien réactif pour la sécurité physique des militants (réinstallation, etc.). L'UE devrait également œuvrer davantage pour s'assurer que des armes et d'autres équipements (matériel de surveillance, etc.) provenant de ses États membres ne soient pas vendus là où ils pourraient être utilisés à des fins répressives.

◇ La protection devrait s'étendre à un large éventail de personnes, dont les lanceurs d'alerte, etc. Bien que toutes les personnes aient droit à une protection, il est important de tenir compte des risques particuliers auxquels font face les personnes qui défendent autrui et du fait que la protection d'un militant concerne également toutes les personnes que ce militant protège. Les mesures de protection doivent également prendre en considération la situation spécifique des militantes et des autres personnes en situation de vulnérabilité supplémentaire. Il est important que les militants soient protégés contre tout préjudice de façon générale, et pas seulement sur leur sécurité physique.

◇ La création de partenariats et de réseaux constitue un moyen utile de garantir la protection. Les sociétés civiles devraient travailler ensemble pour se protéger mutuellement et établir des liens avec des MPE et d'autres personnalités politiques. Le projet Majalat pourrait servir de plateforme pour construire des réseaux dans l'espace euro-méditerranéen.



Cette session a été animée par Sylvanna Lakkis (Forum arabe sur les droits des personnes handicapées) et Daniela Moussa (AIESEC), en compagnie de l'intervenant Georgios Barzoukas (DG voisinage et élargissement).

Le concept général d'« inclusivité » couvre de nombreux aspects, de la participation d'une société civile indépendante englobant différentes parties prenantes dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques de l'UE, à l'inclusion de groupes marginalisés dans des projets et des pratiques menés par les acteurs de la société civile. Ainsi, les acteurs associatifs participant à la session ont mentionné la manière dont ils pourraient promouvoir l'inclusivité dans leurs projets. Une attention particulière a été accordée aux éléments suivants : l'équilibre géographique dans le contexte des débats en Algérie ; l'inclusion des femmes de différentes municipalités et cultures (amazighe, touareg, arabe), de tous âges et de tous statuts dans un projet consacré aux femmes victimes de violence en Libye ; le travail avec des personnes handicapées et des migrants dans un projet visant à promouvoir la démocratie au Maroc.

Les conclusions et considérations suivantes sont ressorties de cette discussion :

◇ Les pratiques de l'UE en matière de dialogue et de consultation avec la société civile sont communes et ses engagements sont clairement énoncés dans plusieurs textes³. La société civile est consciente des efforts déployés par l'UE. Toutefois, ces consultations doivent : 1) tenir compte des contributions de la société civile ; 2) faire participer une variété de parties prenantes, y compris des organisations ne bénéficiant pas de subventions de l'UE ; 3) prendre en considération les exigences de l'UE en matière de responsabilisation ; 4) inclure et promouvoir les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, la participation de personnes issues de zones rurales, de territoires occupés, des réfugiés et des minorités sexuelles.

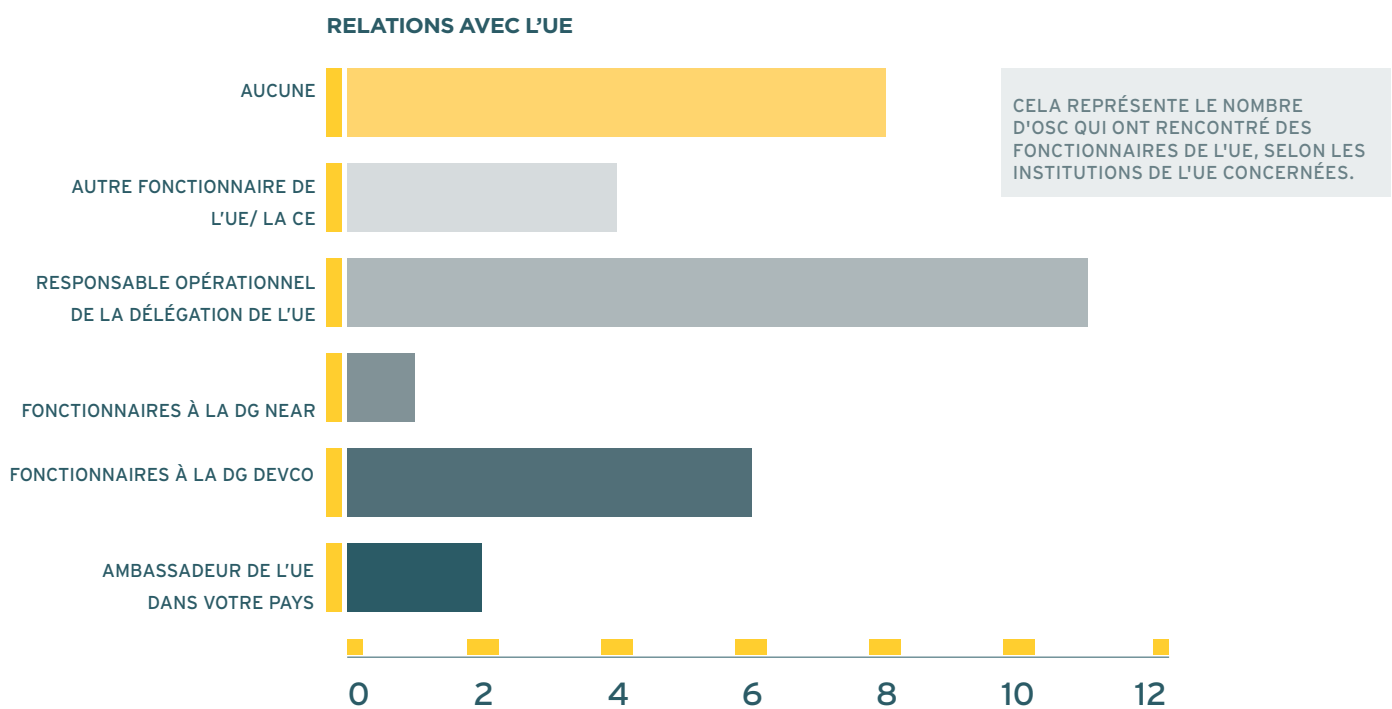
◇ Toutefois, les mécanismes actuels mis en place par l'UE demeurent ad hoc ou sectoriels, et il est important d'établir un mécanisme permanent afin d'institutionnaliser les relations entre l'UE et les acteurs de la société civile au niveau régional, tout en tenant compte de la complémentarité à l'échelle nationale et de l'inclusion des autorités locales, qui sont parfois les premiers interlocuteurs de la société civile.

◇ Pour participer efficacement aux processus et activités de prise de décision, la société civile doit avoir accès à des ressources financières/techniques et au renforcement des capacités, bénéficier d'un accès égal à l'information et nécessiter de la transparence de la part de ses interlocuteurs. Il est nécessaire que la société civile connaisse l'ordre du jour et le calendrier des réunions UE-société civile afin de préparer et d'anticiper les positions et de participer aux événements. En ce qui concerne le financement, la Commission européenne étudie actuellement la possibilité de simplifier ses procédures de financement afin de promouvoir une inclusion plus large des OSC. Les obstacles à l'inclusivité, comme la langue des documents de l'UE, doivent également être réduits.

3 Dont la communication de la Commission européenne en 2012 sur l'engagement de l'UE avec la société civile, la révision 2015 de la politique européenne de voisinage et le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

◇ L'UE pourrait par ailleurs soutenir les acteurs de la société civile en instaurant des indicateurs d'inclusivité dans les projets et plus généralement dans les processus de consultation interassociative et entre l'UE et la société civile. L'UE s'efforce de veiller à ce que sa législation, ses politiques et ses programmes soient conçus, mis en œuvre, surveillés et évalués de manière ouverte, transparente et inclusive, tout en intégrant la dimension des droits humains. Elle ne dispose toutefois pas, à l'heure actuelle, d'instrument pour mesurer l'inclusivité.

◇ Le critère d'inclusivité doit toujours être pris en considération, y compris dans la mise en œuvre des activités du projet Majalat. Il est primordial de veiller à ce que les organisations locales participent réellement aux activités et qu'elles ne soient pas utilisées comme de simples prestataires de services.





Une session supplémentaire s'est tenue le deuxième jour du forum société civile de Bruxelles afin de donner aux participants un espace pour formuler des « recommandations » ou des « éléments de réflexion » supplémentaires à prendre en compte dans chaque thème et lors des prochains forums.

Concernant le thème **des droits humains et de la lutte contre les violences**, les participants ont souligné l'importance de ne pas réduire la notion de violence à la lutte contre le terrorisme. Il a donc été conseillé de changer le nom du groupe de discussion, en évitant notamment d'utiliser le terme « sécurité », car il s'agit d'un terme à connotation « policière ». Enfin, il a été pointé que le Nord et le Sud peuvent différer considérablement, ce qui implique que chaque situation doit être examinée afin que des réformes appropriées et adaptées soient mises en œuvre dans le secteur concerné.

En ce qui concerne le thème de **la gouvernance**, il a tout d'abord été mentionné que la gouvernance pouvait être considérée comme un dénominateur commun entre les différents thèmes couverts par le projet. Il s'agit plutôt d'une question collective et des liens devraient être établis entre les différents thèmes. Comme pour le thème de la lutte contre les violences, il est important de prendre en compte les spécificités de chaque pays. S'agissant d'un problème mondial, il a été proposé d'adopter une approche globale tout en évitant de se focaliser sur des problèmes spécifiques. En outre, les participants ont souligné l'importance de prendre en compte et d'améliorer la situation de tous les jeunes. Enfin, il a été recommandé que l'UE mette en place un véritable dialogue (la gouvernance étant un concept politique) tout en mettant en place des mécanismes qui rassemblent les préoccupations de la société civile.

Concernant le thème **du développement économique et du dialogue social**, deux points principaux ont été mis en évidence. D'une part, il y a un appel à une plus grande économie sociale et solidaire. D'autre part, il y a un appel à la cohérence politique des actions et des politiques de l'Union européenne dans le domaine de l'économie.

En ce qui concerne le thème de **la migration**, un participant a évoqué la nécessité d'un soutien psychologique accru pour les migrants et les réfugiés, tandis qu'un autre participant a fait référence à la diversité des raisons pour lesquelles les personnes prennent la décision de migrer.

Enfin, quelques **considérations transversales ou générales** ont été formulées. Tout d'abord, il a été suggéré d'examiner le sujet de l'éducation (par exemple, la mise en place d'un programme tel que Erasmus permettant aux jeunes de participer au dialogue euro-méditerranéen). Deuxièmement, examinant le cas de la Syrie en particulier, un participant a insisté sur la nécessité de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de la société civile tout en plaçant la reconstruction dans la perspective des droits humains. Troisièmement, un commentaire a été fait sur l'indépendance de



la société civile. Il est crucial que les acteurs de la société civile soient réellement indépendants de leur gouvernement et l'on s'attend à ce que l'UE agisse de la même manière sous peine que l'UE soit considérée comme complice d'un gouvernement corrompu. Dans le même ordre d'idées, il a été ajouté que l'Union européenne finançait parfois des organisations proches du gouvernement ou prétendant être indépendantes. Il y a ici lieu d'avoir une réflexion sur la manière de concilier cette question avec l'Etat de droit. En outre, en ce qui concerne le financement de la société civile, il faut trouver un équilibre car de véritables changements doivent venir de l'intérieur. Quatrièmement, il a été conseillé de se concentrer davantage sur les minorités et les groupes marginalisés tels que les personnes ayant un handicap. Par exemple, les personnes ayant des besoins spéciaux doivent être entendues sur un pied d'égalité, doivent avoir les mêmes droits et un soutien important doit être apporté. L'inclusivité est un élément clé pour les participants. Cinquièmement, on a souligné l'importance de l'état de droit, qui devrait servir de fondement, comme l'a conseillé un participant. La lutte contre les crimes et la corruption devrait également être envisagée.

Enfin, les participants ont insisté sur le fait que les acteurs de la société civile devraient faire partie intégrante du dialogue. Il existe toutefois un sentiment général que leurs arguments ne sont pas pris en compte. Il y a donc un besoin de plus d'interactions ainsi que de suivi du forum. Comme l'a noté un participant, de nombreux problèmes doivent être résolus, mais il est important qu'il y ait un engagement, un dialogue et que les expériences soient partagées afin que la coopération produise des résultats dans tous les domaines, le forum étant une expérience d'apprentissage à ce sujet.

Commentaires sur le processus et le forum

Plusieurs commentaires ont été faits concernant la procédure et le forum.

Certains participants se sont dit déçus que les documents de travail préparés pour le Forum de la société civile de Bruxelles ne reflètent pas tous les points soulevés lors des discussions du séminaire du Sud à Amman.) et il y a eu un accord sur la nécessité d'un meilleur suivi entre les différents événements qui seront organisés par Majalat dans les années à venir. Un point a également été soulevé sur la manière dont la sélection et le rôle des rapporteurs pourraient être améliorés.

En outre, il a été indiqué qu'il n'y avait pas assez de temps pour discuter. Il faut plus de temps pour discuter de questions délicates et approfondir la discussion. À la suite de ce commentaire, il a été ajouté que les groupes de travail thématiques (prochain cycle d'activités) contribueraient à approfondir la discussion et à aboutir à des conclusions plus précises. Dans le même temps, il a été conseillé d'inclure dans ces dialogues quelques éléments de renforcement des capacités sur la manière de dialoguer avec les autorités locales / l'UE / les gouvernements nationaux et de contribuer au dialogue régional.



Session de clôture et panel de discussion :

“Ou voyons-nous se dialogue dans 5/10 ans et comment s’assurer de l’engagement de la jeunesse et de l’égalité femmes-hommes dans ce dialogue ? ”

Afin de conclure le Forum société civile de Bruxelles 2018 ainsi que ses deux journées de groupes de discussion, de sessions plénières et d’échanges, un panel de discussion s’est déroulé sur l’avenir du projet Majalat et du dialogue régional. Ce panel se composait de Michael Köhler (directeur pour le voisinage méridional, DG voisinage et élargissement), de Colin Scicluna (directeur pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord, SEAE), d’Ibrahim Kassou (président, FMAS), et de Giovanna Tanzarella (vice-présidente, REF) qui a présidé cette session. Ziad Abdel Samad (directeur exécutif, ANND) a ensuite prononcé un discours en guise de conclusion.

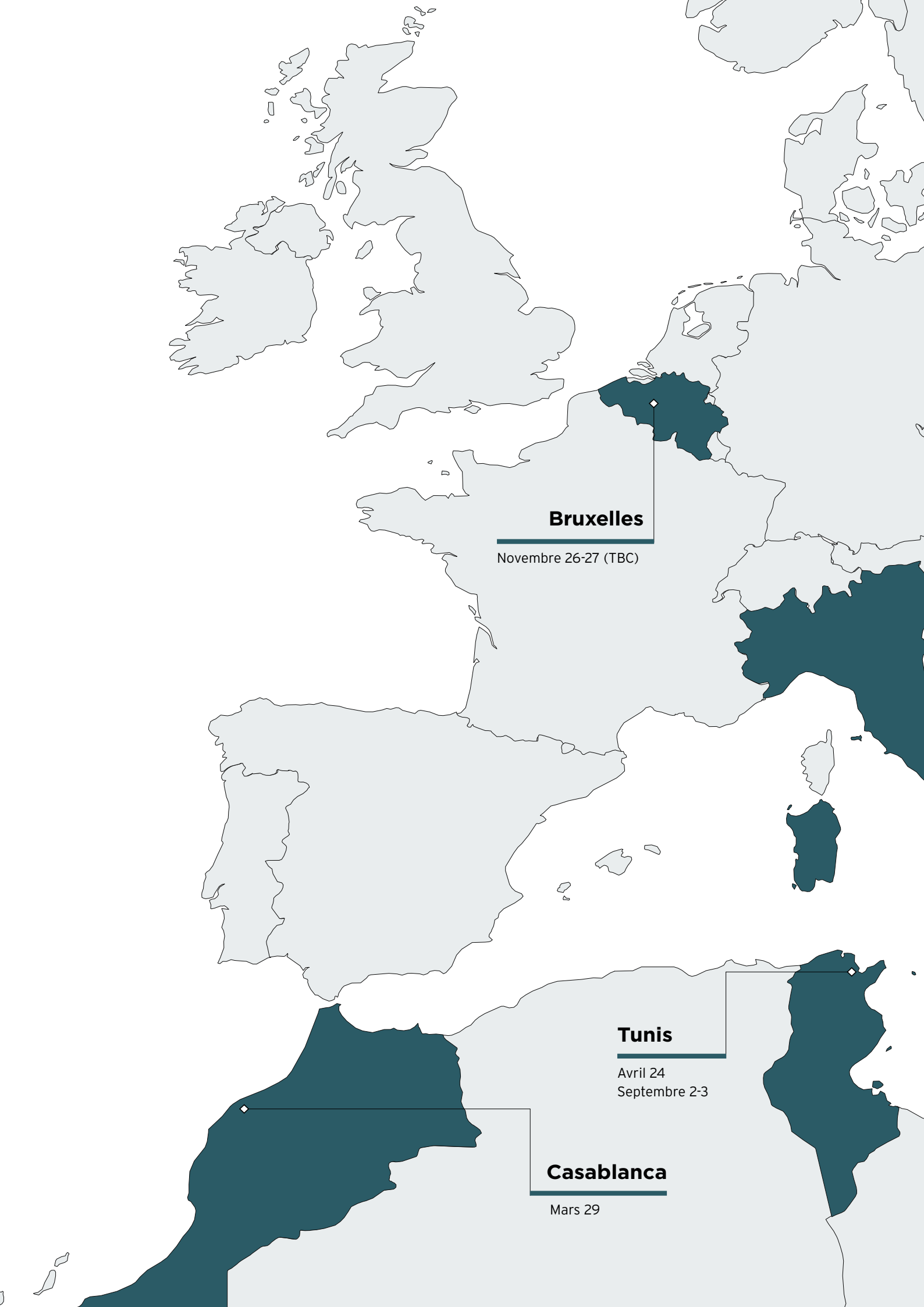
Pour l’ouverture de la session, les intervenants ont indiqué que cette édition du Forum marquait le début d’un long cycle d’activités et que, par conséquent, les discussions qui s’étaient déroulées au cours des derniers jours seraient approfondies et affinées par la suite. Colin Scicluna et Michael Köhler ont salué le processus qui a permis d’organiser le Forum et souligné l’importance de la société civile ainsi que la nécessité vitale pour les acteurs de la société civile de rester indépendants, autonomes et représentatifs de la société. Les intervenants ont également mis en évidence l’importance de la jeunesse et le rôle qu’elle joue dans le façonnement de l’avenir des pays du sud de la Méditerranée.

Les participants au Forum ont ensuite échangé leurs points de vue avec le panel et fait part de critiques constructives, de commentaires et de suggestions. Ils ont soulevé des points importants, notamment les aspects suivants :

- ◇ Bien que le dialogue mené dans le cadre de ce projet se déroule à l’échelle régionale, la plupart des relations de l’UE avec le voisinage méridional se situent au niveau bilatéral. Par conséquent, une feuille de route pour la région devrait être élaborée et mise en œuvre au niveau des politiques de l’UE. Ce projet vise à établir une telle approche régionale et, selon Colin Scicluna, il a mis en avant le fait qu’il existe des points d’interactions entre les relations bilatérales et régionales à tous les niveaux qui encourage la fertilisation croisée des idées et le partage des leçons.
- ◇ Les représentants de l’UE devraient être bien au fait de la nature de la société civile dans chaque contexte et pouvoir distinguer et comprendre ses piliers et sa dynamique pour que la consultation puisse être plus efficace. Le panel a indiqué que l’UE dépendait aussi des personnes présentes sur le terrain pour la tenir bien informée de la dynamique existante.



- ◇ Les participants ont fait part de leurs inquiétudes en ce qui concerne le degré d'intégration de la société civile dans les accords et dialogues bilatéraux de l'UE avec les gouvernements du voisinage méridional, ainsi que son exclusion systématique occasionnelle des accords bilatéraux. Michael Köhler a souligné le fait que l'UE ne peut pas dicter ou imposer de changements aux gouvernements : des compromis sont toujours nécessaires. Des échanges doivent également avoir lieu à l'échelle nationale entre la société civile et son gouvernement respectif.
 - ◇ Sur la base de la discussion sur l'inclusivité, les participants ont indiqué que la faible intégration des personnes handicapées dans le voisinage méridional, compte tenu notamment des crimes de guerre qui y sont commis, demeurerait une question importante pour la société civile. Sylvana Lakkis (Disabled People International) a ainsi fait remarquer que « 45 millions de personnes handicapées dans le monde arabe ne sont pas prises en compte dans le programme de développement et le programme des droits humains », en exhortant l'UE à revoir sa politique actuelle.
 - ◇ Les participants ont également soulevé la question des droits humains dans les territoires palestiniens occupés et insisté pour que celle-ci soit mieux prise en compte dans la PEV. Michael Köhler a indiqué qu'une grande partie du financement international accordé à l'Autorité palestinienne venait de l'UE. Il a également évoqué les problèmes internes en Palestine et signalé que la société civile avait la responsabilité d'y faire face.
 - ◇ Les récentes évolutions en Europe et la montée des mouvements nationalistes et d'extrême droite ont également fait l'objet de discussions. Les participants se sont notamment interrogés sur la relation entre l'UE et son voisinage à la lumière de ces changements. Les intervenants ont déclaré que ces évolutions n'avaient eu aucune répercussion sur la coopération extérieure de l'UE, bien qu'elles ne renforcent pas l'UE sur le plan interne.
 - ◇ Pour conclure, les participants ont demandé des engagements concrets. Colin Scicluna a cité à titre d'exemples la conférence sur la Syrie, le travail accompli en Libye avec les dirigeants communautaires et le dialogue tripartite. Il a promis que l'UE s'efforcerait d'obtenir des résultats comparables plus régulièrement.
- Ziad Abdul Samad a clôturé la session et les deux jours du Forum société civile de Bruxelles, en soulignant l'importance de l'UE en tant que partenaire de la rive sud de la Méditerranée. Il a également rappelé qu'il s'agissait d'un processus à long terme et qu'il ne pouvait avoir des répercussions qu'avec la participation de différents acteurs, dont les gouvernements de l'UE et du sud de la Méditerranée et le Parlement européen. Il a par ailleurs souligné la série d'activités organisées dans le cadre du projet Majalat en vue d'entrer directement en contact avec les acteurs de la société civile pour œuvrer en faveur du respect des droits humains et du changement démocratique.



Bruxelles

Novembre 26-27 (TBC)

Tunis

Avril 24
Septembre 2-3

Casablanca

Mars 29



Ligne de temps des activités

Ateliers thématiques

- ◇ 29 Mars à Casablanca, Maroc : Migration, Droits humains et lutte contre les violences, changement climatique et justice sociale (3 ateliers en parallèle organisés par FMAS)
- ◇ 6-7 Avril (à confirmer) à Beirut, Liban : Développement économique et dialogue social organisé par ANND
- ◇ 24 Avril à Tunis, atelier jeunesse organisé par le REF
- ◇ 18-19 Mai à Lecce, Italie : Bonne gouvernance organisé par EuroMed Rights
- ◇ 2-3 Septembre, séminaire du sud, Tunis organisé par ANND
- ◇ 26-27 Novembre, Forum société civil de Bruxelles

Lecce

Mai 18-19

Beirut

Avril 6-7



Programme
co-fundé par l'Union
EUROPEAN UNION

MAJ
جالا
AT

Pour toutes informations au sujet de notre travail, ou toutes questions concernant cette publication, veuillez nous contacter via notre site internet.

www.majalat.org

Organisations partenaires



annd
Arab NGO Network for Development
شبكة المنظمات العربية غير الحكومية للتنمية

solidar



Ref Réseau
Euromed
France